

No 14

## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2016

**Présidence : M. Alain Etienne**

La séance est ouverte à 19h03 en présence de :

M. Nicolas Walder, Maire, et de Mme Anne Hiltbold et Mme Stéphanie Lammar, Conseillères administratives.

Mmes Muriel Besse, Sophie Buchs, Solange Decnaeck, Catherine Marti, Sonja Molinari, Laurence Uldry et Céline Zuber, Conseillères municipales

MM. Jean-Marc Antonioli, Pierre Baertschi, Jean-Didier Bandollier, Dominique Barbuzzi, Julien Barro, Stéphane Barthassat, Bernard Bocquet, Philippe Calame, Mario Conti, Alain Etienne, Jean-Jacques Gerster, Pierre Maulini, Matthias Meyer, Agostinho Pinto, Didier Prod'hom, Nicolas Scheidegger, Alain Voignier, François Wolfisberg, et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

Le Président salue les membres de l'assemblée présents.

Sont absents ou excusés : Mmes Elvia Cambier, Louise Morisod, Marie-Josée Naine et MM. Patrick Monney, Claude Morex, Patrick Mützenber, Sandro Pistis.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

1. Approbation des procès-verbaux des séances du 19 mai et du 21 juin 2016.
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal

### **Propositions du Conseil administratif**

4. Délibération administrative **032-2016 P** : Proposition du Conseil administratif relative à la création et à l'entretien d'un espace de parc accessible au public et d'un passage public au travers de la parcelle de la Cure, impliquant un crédit d'investissement de CHF 82'600.-, ainsi qu'à l'établissement des servitudes et conventions s'y rapportant.
5. Délibération administrative **046-2016 P** : Proposition du Conseil administratif relative au projet de révision du plan localisé de quartier n°29'972-544 intitulé Battelle – Tambourine.
6. Délibération administrative **049-2016 P** : Proposition du Conseil administratif portant sur l'approbation du projet de loi modifiant la loi 10'788 du 23 juin 2011, relative à l'aménagement de quartier « Praille-Acacias-Vernets ».
7. Délibération administrative **051-2016 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'adoption des nouveaux statuts de la Fondation Intercommunale des Communes de Bardonnex, Carouge, Troinex pour le logement des personnes âgées.
8. Délibération administrative **052-2016 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 428'000.- pour les aménagements intérieurs, les équipements et le mobilier du nouveau poste de Police municipale sis 5b, route de St-Julien à Carouge.

9. Délibération administrative **053-2016 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 4'876'000.- pour l'aménagement des locaux, les équipements d'exploitation et le mobilier du nouvel espace de vie enfantine - EVE des Menuisiers, sis dans les immeubles 8 à 16, rue des Horlogers à Carouge.

10. Délibération administrative **054-2016 P** : Proposition du Conseil administratif en vue de l'acceptation des nouveaux statuts et du nouveau règlement de financement ainsi que de la révision du règlement de prévoyance de la Caisse de pensions du personnel de la Ville de Carouge.

11. Délibération administrative **055-2016 P**: Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'acquisition de CHF 10'000.- en vue de la couverture des frais de constitution d'acte, taxes et inscriptions au registre foncier pour la proposition de donation et constitution d'usufruit à la Ville de Carouge par Monsieur Jean-Georges Pertin, d'un immeuble d'habitation et arcades au rez-de-chaussée sis 63, rue Ancienne à Carouge.

#### **Propositions des membres du Conseil municipal**

12. Motions
13. Postulats
14. Résolutions
15. Pétitions
16. Questions

### **1. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES 19 MAI ET 21 JUIN 2016**

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 19 mai 2016.

Le procès-verbal de la séance du 19 mai 2016 est accepté à l'unanimité.

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 21 juin 2016.

Le procès-verbal de la séance du 21 juin 2016 est approuvé à l'unanimité.

### **2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

#### **Communications de M. Walder :**

#### Rating Solidar des communes 2016

La première communication de M. Walder est une bonne nouvelle. Comme les conseillers municipaux l'auront probablement lu dans la presse, la ville de Carouge a été très bien notée dans le Rating Solidar des communes 2016, auquel elle participait pour la troisième fois. Quatre-vingt-huit communes de Suisse ont été évaluées en matière de coopération au développement et d'achats publics responsables.

Ce résultat est réjouissant. La ville de Carouge, à raison de 1% du budget dédié à l'aide au développement, obtient le maximum de points dans ce domaine et son investissement a été relevé comme étant très positif. En matière d'achats publics, elle obtient un excellent score également de 42,5 points sur 50. Il faut noter que, depuis 2013, le Conseil administratif a adopté des lignes directrices en matière d'achats qui sont communiquées et appliquées par les collaborateurs et des formations ont été dispensées pour favoriser les achats responsables.

Avec un résultat total de 92,5 points sur 100, la ville de Carouge fait figure d'exemple et s'élève au second rang – avec Lausanne – des communes suisses les plus solidaires avec les plus démunis.

### Bons pour la réparation d'appareils électriques et électroniques

Les Conseillers municipaux l'auront également probablement lu dans la presse, la ville de Carouge a développé un projet qui vise à favoriser la réparation des appareils électriques et électroniques, en lieu et place de les jeter et d'en racheter. Pendant trois années déjà, elle a organisé des ateliers de réparation. Il faut savoir qu'en 2014, chaque habitant de notre pays a produit 16,2 kg de déchets d'équipements électriques et électroniques dont beaucoup sont inutiles. Dès lors, consciente de la problématique, la ville de Carouge a travaillé avec les commerces carougeois qui sont actifs dans la réparation des appareils électriques et électroniques et dont neuf ont répondu positivement, afin d'offrir à ses habitants 100 bons – c'est une limite que la ville de Carouge s'est fixée cette année – de CHF 50.- à faire valoir auprès de ces commerces sur un devis ou une réparation, et ce, jusqu'en décembre. Une quinzaine de bons ont d'ores et déjà été retirés auprès du guichet « Carouge à votre service ».

### Travaux de dépollution Grosselin et Cardinal-Mermillod

M. Walder rappelle que des travaux de dépollution sont actuellement en cours à la rue Jacques-Grosselin. Ces travaux, malheureusement, ont pris du retard en raison de problèmes liés à la dépollution elle-même. Ils ont été bloqués pendant quelques semaines. Par conséquent, ce qui aurait dû être terminé avant la rentrée scolaire ne sera terminé que cette semaine, et la remise en état ne pourra être faite que dans les semaines qui viennent, avec une finalisation prévue début octobre. Les services de l'urbanisme et des affaires sociales ont travaillé en concertation avec les exécutants du chantier mais également avec l'école à proximité afin que les cours et les habitants du secteur soient le moins affectés possible.

Un deuxième chantier de dépollution va démarrer à Carouge, en lien avec la démolition de l'usine Brun à l'avenue Cardinal-Mermillod. Ce chantier commencera le 20 septembre 2016 et durera jusqu'au 30 août 2017. Il s'agit d'une grosse opération de dépollution. En effet, le sol est extrêmement contaminé. La population ne court aucun risque, mais des mesures fortes doivent être prises pour éviter tout risque de pollution, particulièrement de la nappe phréatique qui se trouve en dessous du site. Pour rappel, l'usine Brun est un bâtiment que la commune et le canton souhaitent pouvoir sauvegarder. Cependant, il n'était pas possible de décontaminer le sol en sauvegardant le bâtiment. Le Conseil d'Etat a donc tranché en défaveur du bâtiment, raison pour laquelle celui-ci va être démoli à partir de la fin septembre. Les conseillers municipaux auront trouvé sur leur table le feuillet d'information distribué aux habitants. A noter que la ville de Carouge a veillé à ce que les cheminements les plus sereins possibles soient garantis aux habitants et aux passants.

### Brochure Union des villes genevoises et semaine de la démocratie

Cette communication concerne deux événements organisés par l'Union des villes genevoises. Les conseillers municipaux ont trouvé sur leur table une brochure de l'Union des villes genevoises qui vise à mettre en valeur les particularités des villes dans différents domaines, que ce soit le social, l'aménagement, la culture, le sport ou encore les questions de fiscalité, et qui met en avant les enjeux liés aux villes. Ce sont les six villes de Genève, Lancy, Onex, Vernier, Meyrin et Carouge qui ont travaillé sur ce document.

Par ailleurs, les six villes de l'Union des villes genevoises ont décidé de participer à la semaine de la démocratie, à la demande de la chancellerie qui organise cette manifestation. Deux événements sont organisés par ces villes dans ce cadre. Il s'agit premièrement d'un débat public qui aura lieu au palais Eynard le vendredi 23 septembre à 12h15 pour lequel les

conseillers municipaux ont déjà reçu une invitation et qui cherchera à mettre en contact les élus des villes – conseillers municipaux et conseillers administratifs – avec les jeunes et les associations qui cherchent à promouvoir la participation citoyenne des jeunes. Le thème retenu est le suivant : Les nouvelles technologies peuvent-elles intéresser et favoriser la participation des jeunes à la vie politique des villes ?

Le deuxième événement concerne « Ma ville, un espace civique ». C'est un projet qui a lieu actuellement dans une douzaine de classes des six villes de l'Union des villes genevoises et qui vise à interpellier des jeunes de 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> sur leur vision de la ville et du développement durable dans la ville. Les élèves travaillent sur des maquettes, qui seront exposées sur la Treille le 24 septembre à partir de 11h00. Les parents ont bien sûr été invités à cette présentation publique, mais tout le monde, et surtout les élus, est invité à y participer. Enfin, M. Walder invite les conseillers municipaux à lire la brochure de la chancellerie sur la semaine de la démocratie, lors de laquelle beaucoup d'événements intéressants seront organisés. Et comme l'on dit : une démocratie se vit, une démocratie se nourrit, une démocratie n'est pas un acquis. Il est donc important de continuer ce genre de projets.

#### Pré-information : projet Smart city

M. Walder termine ses communications par une pré-information, sur laquelle il donnera au Conseil municipal plus de détails ultérieurement. Dans le cadre de Smart city, Carouge a été retenue pour un projet qui s'intitule SynchroniCity qui met en réseau lesdites Smart cities. Suite à un appel européen lancé aux villes, la ville de Carouge, en collaboration avec l'OPI, a été retenue au même titre que Manchester, Santander ou León au Mexique dans le cadre d'un projet visant à tester et unifier les projets d'utilisation de nouvelles technologies pour améliorer le fonctionnement des espaces urbains. En effet, à Carouge deux projets sont en cours. M. Walder en avait déjà parlé au Conseil municipal. Le premier, en collaboration avec le canton et le SABRA, a comme objectif de mieux capter le bruit de la circulation ressenti par les habitants. Des capteurs ont été posés à différents endroits, particulièrement à la rue Vautier, pour déterminer l'impact à différentes hauteurs du bruit. Dans le cadre du deuxième projet, qui est en cours depuis maintenant une année et demie, des capteurs ont été placés sur différents types de places de parking. Ils visent non seulement à obtenir des informations mais aussi, à terme, à augmenter les prestations à la population, comme par exemple permettre à un automobiliste de savoir à tout moment quelles places sont disponibles. Le projet vise aussi à contrôler l'utilisation des places, particulièrement des places de livraison qui aujourd'hui sont surutilisées par des véhicules qui restent stationnés alors qu'elles devraient être libérées plus souvent. Il vise donc aussi à permettre une meilleure utilisation des places de parking par rapport à la politique de stationnement voulue par les autorités. Ce projet est mené en collaboration avec l'entreprise IEM et la fondation des parkings. A noter encore que la participation au projet européen SynchroniCity ne coûtera rien à la commune puisque l'Union européenne alloue des budgets pour ce projet. Carouge a obtenu un budget pour couvrir tous les frais liés au projet, que ce soit les ressources humaines ou les déplacements qui pourraient avoir lieu lorsqu'il y aura des réunions de villes. Ce projet durera trente-trois mois et démarrera en janvier 2017.

#### **Communications de Mme Hiltbold :**

##### Présentation des nouveaux collaborateurs

Nous avons le plaisir de vous présenter quelques nouveaux collaborateurs.

M. Julien Woessner a été engagé en qualité d'urbaniste, au sein du Service de l'urbanisme dès le 1<sup>er</sup> septembre 2016 à 80%. Nous nous réjouissons de cette collaboration et lui souhaitons une chaleureuse bienvenue.

*Applaudissements*

Mme Julie Querio a été engagée en qualité de procès-verbaliste des commissions du Conseil municipal au sein du Secrétariat général, dès le 1<sup>er</sup> septembre.

*Applaudissements*

Vous aurez également le plaisir de faire la connaissance de M. Quoc-Vinh Dang, engagé en qualité de procès-verbaliste des commissions du Conseil municipal au sein du Secrétariat général, dès le 1<sup>er</sup> septembre.

*Applaudissements*

Vous ferez ensuite la rencontre de M. Benjamin Stockhammer, qui malheureusement n'a pas pu venir ce soir. M. Stockhammer est engagé en qualité de procès-verbaliste des commissions du Conseil municipal au sein du Secrétariat général, dès le 1<sup>er</sup> septembre. M

Carouge, Lancy, un engagement de nos deux communes en faveur des requérants d'asile mineurs non accompagnés

Comme vous le savez, plus de 150 jeunes sont accueillis au Foyer de l'Etoile, situé à proximité du carrefour du même nom, sur le territoire carougeois.

Ces jeunes sont encadrés par une équipe sociale et éducative sous la responsabilité de l'Hospice général. Pour permettre à ces jeunes de participer à des activités pendant l'été, soit pendant les deux mois où ils ne sont pas scolarisés, notre Projets Emploi Jeunes et Contact Emploi Jeunes de Lancy ont mis sur pied très rapidement un projet simple mais efficace. Nous avons engagé quatre jeunes étudiantes, habitantes de Carouge, et Lancy en a fait de même de son côté, comme stagiaires-monitrices. Le bilan qui a été réalisé par la FASE, qui était aussi partenaire de cette opération, a montré que les jeunes mineurs du foyer ont ainsi pu découvrir notre ville et notre canton à travers des sorties culturelles et sportives (piscine, concerts, excursions, fête du 1<sup>er</sup> août, animations diverses). Pour nos jeunes carougeoises, le fait de s'engager dans un tel projet, soit d'accompagner d'autres jeunes en situation forcément difficile a été très enrichissant.

Inauguration des nouveaux jeux de l'Espace de Vie Infantile des Grands Hutins

Le mercredi 28 septembre à 18 h aura lieu une petite manifestation conviviale pour l'inauguration de ces jeux. Ce projet ayant fait l'objet d'une délibération approuvée par votre Conseil, il a paru important au Conseil administratif que vous ayez l'occasion de découvrir sur place cette réalisation. Vous avez reçu directement une invitation *via* CMnet et nous nous réjouissons de passer ce moment sympathique avec vous.

Inauguration et visite de la nouvelle EVE de Pinchat

Comme vous le savez, la nouvelle EVE de Pinchat a ouvert ses portes fin août, après des mois de travaux. L'inauguration officielle et une visite des locaux sont prévues le vendredi 7 octobre dès 16h. Vous avez également reçu une invitation *via* CMnet et nous nous réjouissons de vous y retrouver nombreux.

Journée internationale des personnes âgées

Depuis 2012, la Ville de Carouge célèbre la journée internationale des personnes âgées.

Cette journée offre l'occasion de rappeler les évolutions démographiques en cours.

Les dernières projections démographiques réalisées par l'Office cantonal de la statistique font apparaître que l'ensemble des habitants du canton âgés de 0 à 64 ans devrait augmenter entre 2015 et 2040, de 8,5 % à 20 %, selon le scénario retenu. Dans le même temps, le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus augmentera d'au minimum 60 %, quel que soit le scénario, et celui des personnes âgées de 80 ans et plus augmentera, lui, de plus de 85%.

Face à cette réalité, l'ensemble de la société va devoir s'adapter. Cela engage naturellement la responsabilité des collectivités publiques, des entreprises et des organisations.

Vous le savez, le véritable enjeu lorsque l'on prend de l'âge consiste à y faire face et, tant que faire se peut, de négocier son vieillissement. Il s'agit de mettre en œuvre des stratégies d'adaptation qui permettent de préserver le plaisir de vivre et le bien-être. Cela implique par exemple de devoir renoncer à une activité trop exigeante et de la remplacer par une autre plus adaptée ou de faire le deuil de la visite régulière à un ami éloigné géographiquement pour se recentrer sur des relations de proximité.

Je ne peux donc que me réjouir, à la lecture de la troisième édition du guide d'activités pour les seniors « Poivre & Sel », de constater le nombre et la diversité des activités qui sont proposées aux aînés de Carouge.

Le flyer d'invitation à la journée du 30 septembre et la dernière édition du guide « Poivre & Sel », que chaque personne en âge AVS habitant Carouge a reçus, vous sont transmis pour votre information.

J'espère que cette journée rencontrera le succès escompté et que de nombreux retraités profiteront des occasions offertes pour se rencontrer et découvrir de nouvelles activités.

Bilan de l'action sécurité piétons (suite de la pétition « pour la sécurité des piétons et en faveur de la mobilité piétonne » qui avait été acceptée par le Conseil municipal)

Comme indiqué lors du Conseil municipal du 19 mai dernier, une action de prévention, donnant suite à la pétition « pour la sécurité des piétons et en faveur de la mobilité piétonne » s'est déroulée du 23 mai au 3 juin 2016. La Police municipale a effectué 21 contrôles dans des lieux sensibles, désignés ceux où les cyclistes ne respecteraient pas la loi sur la circulation routière et mettraient en danger les piétons. Ces contrôles ont été effectués à diverses heures de la journée. Lors de ces contrôles, 149 flyers de sensibilisation ont été distribués à l'encontre de personnes qui ne respectaient pas les dispositions de la loi sur la circulation routière.

Concernant la phase de répression qui s'est déroulée du 6 au 17 juin 2016, 21 contrôles ont été effectués dans les mêmes lieux que la campagne de prévention. Lors de ces contrôles, 23 amendes d'ordre ont été délivrées. Malgré une météo n'ayant pas été des meilleures durant ce laps de temps, il semble que la période de prévention ait porté ses fruits.

Il a été retenu que pendant la période de prévention, les cyclistes s'étant vu remettre un flyers ne se sont pas, pour la plupart, senti avertis et selon leurs dires cela ne devrait malheureusement pas les empêcher de récidiver. Ceci ne s'est toutefois pas vraiment confirmé au vu du faible nombre d'amendes d'ordre délivrées durant la période de répression.

Il y a par ailleurs eu une certaine incompréhension concernant cette action et aucune

remarque positive de la part des cyclistes n'a été formulée. Les agents ont été surpris de constater que des piétons ont pris à diverses reprises position en faveur des cyclistes malgré les explications en lien avec leur sécurité et alors qu'une pétition avait été déposée.

Les cyclistes usagers de la promenade des Orpailleurs ont également eu de la peine à comprendre cette action, dès lors qu'une campagne avait été menée en 2014, les laissant croire qu'ils étaient encouragés à utiliser ce parcours. Cette campagne a visiblement été mal perçue puisqu'elle avait pour but de leur rappeler que les piétons avaient la priorité. La présence de la Police municipale a malgré tout été appréciée par les promeneurs de chiens.

Des discussions avec les divers cyclistes contrevenants et personnes averties, il en est ressorti que le cycliste genevois ne se sentirait pas en sécurité sur nos routes car elles seraient mal adaptées à la pratique du vélo.

### Aide d'urgence au Népal

A la suite d'un séisme de grande ampleur survenu au Népal le 25 avril 2015, un appel aux dons était lancé par la Croix-Rouge suisse. Appel auquel la Ville de Carouge a répondu très rapidement en débloquant 20 000 CHF dans le cadre des fonds APED 2015 pour l'aide d'urgence. C'est ainsi que la Ville de Carouge a pu aider non seulement à la reconstruction antisismique dans plusieurs villages népalais, mais a également soutenu les efforts de la Croix-Rouge suisse pour réparer les systèmes d'adduction d'eau et pour remettre en état les installations sanitaires fortement endommagées par le tremblement de terre.

Par l'intermédiaire de son rapport 2015 « Népal, un an après le séisme », la Croix-Rouge suisse a tenu à remercier la Ville de Carouge pour sa contribution.

### Commission des Affaires sociales

Suite à la commission des Affaires sociales du 13 septembre et à une certaine frustration de quelques commissaires par rapport à des non-réponses, nous vous informons que le rapport complet qui a été rédigé par M. Stéphane Jacquemet sera mis en ligne dans le courant de la semaine prochaine. Il consiste en quatre parties. La première partie est intitulée « Contexte, modèles de gestion et scénarii ». La deuxième partie est intitulée « Simulations financières et organisationnelles ». La troisième partie présente un plan d'action opérationnel. Et pour ceux qui n'auraient pas envie de lire la cinquantaine ou soixantaine de pages de ces trois parties, la quatrième partie est un résumé sur dix pages des trois premières parties. J'espère que ce rapport amènera les membres de la commission à réaliser que le travail a été fait de manière tout à fait sérieuse et que les recherches ont été faites de manière approfondie.

### **Communications de Mme Lammar :**

#### Agenda culturel

Après cette pause estivale, l'agenda communal est assez chargé. Mme Hiltpold vous a rappelé certains événements dans ses communications et je souhaite vous en rappeler quelques autres auxquels vous êtes cordialement invités.

Tout d'abord, je vous rappelle le vernissage de la prochaine exposition du musée de Carouge sur les métiers d'art qui aura lieu mercredi 21 septembre à 18h00.

S'il est une ville qui a la chance d'être une véritable vitrine des métiers d'art, c'est bien notre ville sarde ! La Ville de Carouge s'est en effet bâtie autour de ses artisans d'art. Dès le 18ème siècle, leur présence importante permet à notre cité de se construire et de se

développer : les arcades qui abritaient les ateliers des artisans sont, aujourd'hui encore, le témoignage de cette présence continue. Il était dès lors naturel et logique d'honorer les personnalités qui vivent ou ont vécu, travaillent ou ont travaillé à Carouge. Tel est le but de l'exposition du Musée de Carouge qui accueille, dans ses salles, dès mercredi soir prochain jusqu'au 11 décembre 2016 le travail des artisans d'art.

Ensuite, toujours dans l'agenda culturel, ne manquez pas la traditionnelle nuit des musées le samedi 24 septembre 2016, à 20h00 à la BiblioQuartier des Grands-Hutins

Cette quatrième édition de la Nuit des Bibliothèques sera gustative et intrigante !

Les bibliothèques de Carouge vous invitent à découvrir le mariage audacieux du fromage et du whisky, tout en vibrant à l'écoute de deux nouvelles policières tirées du répertoire noir et truculent de Jean Vautrin.

L'écrivain, récipiendaire du Goncourt en 1989 nous a quittés en juin 2015. Il laisse une œuvre riche et variée, lui qui fut aussi réalisateur de cinéma, scénariste et dialoguiste.

Quatre comédiennes et comédiens assureront la lecture de deux nouvelles qui illustrent bien le style et la thématique sans concession de leur auteur.

La soirée sera agrémentée de 5 dégustations « fromage et whisky » animées par La laiterie de Carouge et la boutique Vom Fass.

#### Prix Ville de Carouge pour le Run to Run

La mise en place d'actions de santé et de promotion du sport pour tous ainsi que le soutien aux manifestations sportives est un des buts poursuivis dans le cadre de la politique sportive de la commune.

Il faut relever à ce sujet que la sédentarité touche particulièrement les aînés et la jeunesse.

Dès lors, afin d'amener ces deux catégories de population à bouger plus, la commune a décidé de créer un prix Ville de Carouge à l'occasion de l'édition Run to Run 2016 qui aura lieu le 24 septembre prochain qui récompensera le-la premier-ère carougeoi-se de certaines catégories, à savoir les écoliers et écolières, les cadets et cadettes, les juniors et seniors femmes et hommes de la course courte, les juniors et les seniors femmes et hommes des 10 km.

Il sera offert aux vainqueurs de ces différentes catégories un bon cadeau à valoir auprès des commerçants des Intérêts de Carouge. Ainsi cette action s'inscrit également dans le cadre de la promotion de nos commerces carougeois.

A noter que pour la catégorie poussins, la Ville de Carouge prend en charge les inscriptions depuis plusieurs années.

A noter encore, pour être complet et transparent, que le financement de ce prix sera pris sur la ligne budgétaire de Run to Run, qui a généré depuis l'an dernier une économie vu le succès de la Color Run.

Alors n'hésitez pas, vous avez jusqu'à demain pour vous inscrire au Run to Run. Je ne sais pas si vous pourrez toutes et tous concourir pour le prix Ville de Carouge au vu des catégories précitées, mais dans tous les cas ce sera l'occasion de faire du sport et de participer à un des moments phares de notre cité.



### Vote électronique

La chancellerie nous a informés d'un changement de pratique concernant le vote électronique. L'objectif du Conseil d'Etat est d'offrir le vote électronique d'ici à 2019 à toutes les électrices et électeurs genevois, sans aucune restriction d'utilisation.

Dans cette optique et afin d'encourager le vote électronique, la chancellerie a mis en place un registre « électeurs - vote électronique » dont l'inscription est unique, sans avoir besoin de la renouveler pour chaque votation.

Toutes les électrices et tous les électeurs de Carouge pourront donc voter de manière électronique, *via* la plateforme de vote électronique [www.chvote.ch](http://www.chvote.ch), dès les prochaines votations du 25 septembre 2016. En votant de cette manière-là, ces électeurs seront automatiquement inscrits dans le registre « électeurs – vote électronique ». De plus, les électeurs qui n'auraient pas voté auront la possibilité jusqu'au 25 septembre 2016 de s'inscrire pour les votations suivantes *via* la plateforme [edemarches](http://edemarches.ch) (<http://ge.ch/edemarches/>). Un feuillet explicatif est joint au matériel de vote des prochaines votations. Des informations sont à disposition sur le site [www.chvote.ch](http://www.chvote.ch)

Vous retrouverez également ces informations dans le dernier numéro de Vivre Carouge.

### Ouverture prolongée de la piscine de la Fontenette.

En raison des conditions météorologiques favorables, nous avons décidé de prolonger l'ouverture de la piscine de la Fontenette qui aurait dû fermer dimanche dernier, jusqu'au 25 septembre prochain.

Cela dit, cette prolongation est limitée à certaines infrastructures — le bassin olympique et la patinoire — ainsi qu'à certains horaires, soit :

Du lundi au vendredi 10h-16h

Et le samedi et dimanche: 10h-18h

La buvette sera, quant à elle, ouverte de 11h à 15h.

### Carte abonnement Etoile Carouge

Vous avez certainement trouvé sur vos tables des cartes d'abonnement pour Etoile-Carouge. Ces cartes vous donnent accès aux matchs de votre club favori au stade de la Fontenette. N'hésitez donc pas à venir soutenir Etoile-Carouge. Vous trouverez toutes les dates des matchs sur le site d'Etoile-Carouge et sur le site de football du canton.

## **3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Président annonce deux décès qui ont eu lieu durant l'été. M. Jean-Paul Tamborini, dit Tambour, est décédé à l'âge de 84 ans. C'est une figure marquante de Carouge, que tout le monde connaissait, qui est partie : l'homme à la pipe, dont l'épicerie familiale se trouve à la rue Ancienne. Jean-Paul Tamborini était très engagé dans la vie associative, il a été membre du corps des sauveteurs auxiliaires dont il fut le chef. Les pensées du Conseil municipal vont vers sa famille et ses proches.

Mme Patricia Plattner est décédée à l'âge de 63 ans, emportée par une maladie. Mme Plattner était une cinéaste genevoise. Elle vivait à Carouge, rue de la Filature. Elle avait fondé en 1979 à Carouge les studios Lolos, collectif dédié au graphisme, à la photographie, à la peinture et au cinéma. En 1989, son premier court-métrage *La dame de Pique* était

présenté à Locarno. En 2008, elle tournait le film *Bazar* à Genève, avec Bernadette Lafont. Elle reçut le Mérite carougeois en 2003. Un hommage lui sera rendu mardi 20 septembre au cinéma Bio à 20h00, avec la projection de deux de ses films. Le Conseil municipal adresse ses condoléances à la famille de Mme Patricia Plattner.

Remplacement dans les représentants-e-es des Verts au sein de la commission de l'APED et de la Fondation du Vieux Carouge

Les Verts proposent de remplacer au sein de la commission de l'APED Mme Isabelle Juan-Milbert par M. Daniel Gubler et au sein de la Fondation du Vieux Carouge Mme Denise Martin par Mme Isabelle Juan-Milbert.

Sans opposition, le Conseil municipal prend acte de ces désignations.

Remplacement du représentant des Socialistes au sein de la commission de l'intégration

Les Socialistes proposent de remplacer au sein de la commission de l'intégration M Agostinho Pinto par M. Javier Brandon.

Sans opposition, le Conseil municipal prend acte de cette désignation.

Remplacement de la représentante du PLR au sein de la commission de l'APED

Le groupe PLR propose de remplacer au sein de la commission de l'APED Mme Nadège Kindudi par Mme Françoise Defferard.

Sans opposition, le Conseil municipal prend acte de cette désignation.

Présidence des locaux de vote

Le projet de répartition des locaux de vote a été transmis aux différents partis lors du bureau. Les partis avaient jusqu'à aujourd'hui donner leur accord ou proposer d'autres personnes.

Le Président constate que le Conseil municipal valide la liste, qui sera mise sur CMnet. Il remercie tous ceux qui œuvreront durant l'année aux locaux de vote.

Courrier d'une enseignante d'arts visuels de l'Ecole du Val d'Arve concernant le remplacement du mobilier

Le Conseil municipal a reçu un courrier daté du 2 septembre 2016 de Mme Aymon dont il est donné lecture par le secrétaire.

*Monsieur le président du Conseil municipal,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,*

*Voilà plus de 25 ans que j'enseigne à l'école du Val d'Arve. En ma qualité de maîtresse de discipline spéciale, arts visuels, je fais pour ainsi dire partie des « meubles » de cette école que je fréquente depuis ses débuts. C'est pour cette raison que je me permets aujourd'hui de vous écrire, en vous demandant de bien vouloir lire ma lettre au cours de votre prochaine réunion.*

*Car c'est précisément sur les « meubles » de cette vénérable école que j'aimerais attirer votre attention. Comme vous le savez, ladite école fait actuellement l'objet d'une profonde restauration. Or il se trouve qu'il est prévu de changer tout le mobilier de mon atelier*

*d'activités d'arts visuels. Autant de tables, de chaises et autres établis parfaitement adaptés aux travaux spécifiques des élèves qui découvrent le dessin, la peinture, la terre à modeler, le bois ou le découpage. Tout ce mobilier - de qualité, donc coûteux - partira à la casse... alors qu'il est en parfait état !*

*Dans une perspective de « développement durable », ce remplacement de mobilier ne se justifie pas, tant au bilan comptable – plusieurs milliers de francs – qu'au bilan carbone... Les contribuables vous en seront reconnaissants. Une paille dans un budget de rénovation ? Sans doute. Mais les petites économies, sont comme les petites rivières : vous connaissez la suite !*

*Avec mes cordiales et respectueuses salutations,*

*Brigitte Aymon*

Mme Lammar souhaite donner quelques explications qui lui semblent nécessaires à la bonne compréhension de la situation, au vu de ce courrier et de ce qu'il insinue de manière bien peu exacte. Tout d'abord, il faut savoir que le projet de rénovation et d'agrandissement de l'école du Val d'Arve s'est développé en très étroite collaboration avec le DIP et la direction de l'école du Val d'Arve. C'est du reste suite aux estimations du DIP qui faisaient état d'une augmentation du nombre d'enfants que le projet a été initié, puisqu'il est du devoir de la commune de construire des écoles pour répondre aux besoins de la population. Des discussions ont donc eu lieu avec le DIP depuis le tout début du programme. S'agissant du matériel, pour le conserver, il faut qu'il soit conforme à la dernière version du cahier des charges imposé par le service logistique du DIP et que son état soit suffisamment bon pour répondre aux besoins des usagers durant une, voire deux décennies. Ce n'est donc pas la ville de Carouge qui décide unilatéralement de conserver ou non le matériel existant. Par ailleurs, lorsque la ville de Carouge remplace du mobilier, celui-ci ne part pas à la casse – comme le laisse entendre Mme Aymon –, à de très rares exceptions près, c'est-à-dire lorsqu'il est trop abîmé pour en faire quoi que ce soit. Dans tous les autres cas, la ville de Carouge essaie de le réutiliser en interne, ou alors il est donné à des associations.

Au vu de ces éléments, Mme Lammar ne peut que regretter que Mme Aymon ne se soit pas renseignée soit auprès de sa directrice, qui avait toutes les informations, soit auprès des services de la commune, qui sont toujours à disposition, avant d'envoyer ce courrier qui lance, au sens de Mme Lammar, une polémique bien stérile. Cela dit, afin de répondre à Mme Aymon et de lui donner toutes ces explications, un courrier lui a été adressé il y a dix jours dont Mme Lammar donne lecture.

*Madame,*

*Nous accusons réception de votre courrier du 2 septembre qui a retenu notre meilleure attention.*

*En réponse à vos inquiétudes sur le devenir du mobilier existant et le projet de remplacement, nous estimons utile de vous apporter quelques précisions.*

*Lors de la construction de nouveaux locaux ou de rénovations importantes, nous veillons à ce que le mobilier soit mis à niveau pour répondre de manière fiable aux besoins des usagers sur le moyen et long terme. Par expérience, nous savons que les remplacements au cas par cas, durant l'exploitation d'un bâtiment, ne sont pas économiques, ni fonctionnels pour les usagers.*

*La conservation du matériel existant n'est pas exclue a priori. Toutefois, cette option est retenue pour autant que le matériel considéré soit encore conforme à la dernière version du cahier des charges imposé du service logistique du DIP et que son état soit suffisamment bon pour répondre aux besoins des usagers durant une, voire deux décennie. Pour mémoire, il faut savoir que le mobilier scolaire existant de l'école du Val d'Arve date de l'entrée en fonction de l'école, soit de 1996.*

*Lorsque la Ville de Carouge remplace du mobilier, ses services veillent à ce qu'il soit réutilisé en interne ou donné à des associations. La destruction n'a lieu que si aucune filière de réutilisation n'est identifiée.*

*Pour l'école du Val d'Arve, le projet d'équipement en mobilier est en cours d'élaboration. Nous disposons d'un crédit d'acquisition voté par le Conseil municipal pour équiper les salles neuves supplémentaires et pour remplacer une partie de l'équipement existant « abimé » dans l'ensemble de l'école.*

*Toutefois, à ce jour, les besoins détaillés pour chaque salle n'ont pas encore été précisés car le chantier ne fait que commencer. Dans quelques mois, pour procéder aux appels d'offres, nous établirons un descriptif précis du mobilier à acquérir ou à conserver en tenant compte des considérations énumérées ci-dessus. Comme dans le passé, nos mandataires auront l'occasion de solliciter vos connaissances et votre expérience pour mener à bien ce projet.*

*Dans l'intervalle, nous vous prions de croire, Madame, à l'expression de notre meilleure considération.*

#### **PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

#### **4. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 032-2016 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À LA CRÉATION ET À L'ENTRETIEN D'UN ESPACE DE PARC ACCESSIBLE AU PUBLIC ET D'UN PASSAGE PUBLIC AU TRAVERS DE LA PARCELLE DE LA CURE, IMPLIQUANT UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 82'600.-, AINSI QU'À L'ÉTABLISSEMENT DES SERVITUDES ET CONVENTIONS S'Y RAPPORTANT.**

M. Walder introduit le sujet. L'aménagement du parc de la Cure est une sorte de serpent de mer qui dure depuis de nombreuses années – celles et ceux qui n'en sont pas à leur première législature le savent. Il a fait l'objet de multiples projets, sans succès jusqu'à ce jour. Pour rappel, malgré la volonté de la population et des citoyens d'en faire un parc public et celle, au contraire, de la paroisse qui voulait la densifier au maximum, cette parcelle est restée pendant de très nombreuses années rien d'autre qu'un parking en plein air, donc sans aucune mise en valeur et ni utilité pour Carouge. La commune avait à l'époque approché la paroisse afin de faire de ce secteur un parc public, mais sans succès. Cette parcelle bénéficie en effet de droits à bâtir qui sont inscrits dans le PUS et les propriétaires ont à plusieurs reprises réaffirmé vouloir faire usage de ces droits. Dès lors, le Conseil administratif a pris l'option de collaborer avec la paroisse et de travailler avec elle sur son projet, afin d'intégrer celui-ci au mieux dans son environnement et limiter au maximum les impacts visuels négatifs d'une telle construction à proximité de la place de Sardaigne et du Vieux Carouge. Le Conseil administratif a également négocié avec la paroisse et la fondation Foyer Handicap, qui bénéficie d'un droit de superficie, afin que cette parcelle soit partiellement ouverte au public.

M. Walder rappelle que le projet avait été présenté lors de la commission d'urbanisme du 21 mars 2013 et avait reçu un soutien unanime des commissaires. Cette présentation incluait déjà à l'époque l'accès public au parc et le passage. Cette ouverture au public d'une partie

de la parcelle ainsi que la création d'un passage entre la place de Sardaigne et la rue du Collège a été négociée pour au moins trente ans, renouvelable de dix ans en dix ans par la suite. Les propriétaires s'engagent à laisser ces espaces ouverts au public entre 7h00 et 21h00 durant l'été et de 8h00 à 19h00 d'octobre à mars, et ce sept jours sur sept. La commune, en échange, assurera l'entretien de la partie publique de ces espaces. Ainsi, comme pour d'autres servitudes ou cessions au domaine public impliquant une prise en charge de l'entretien, le Conseil administratif soumet au Conseil municipal cette proposition pour accord. L'aménagement de ces espaces devra être pris en charge par la commune, sachant que le 80% de ce montant sera compensé par la taxe d'équipement payée par les propriétaires et qu'une partie non négligeable du montant total est d'ores et déjà prise en charge par les propriétaires. A noter qu'il n'a pas été possible légalement, malgré le souhait du Conseil administratif, que le propriétaire paye directement les aménagements et que la commune renonce à l'encaissement de la taxe d'équipement. Le Conseil administratif considère cet accord comme bon et surtout profitable pour les citoyens carougeois qui bénéficieront de nouveaux espaces et d'un cheminement supplémentaire, tout en créant de la vie autour de ces logements hautement indispensables gérés par Foyer Handicap. M. Walder remercie les conseillers municipaux de faire bon accueil à cette délibération.

Le Président ouvre la discussion sur la prise en considération du projet. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la prise en considération.

**La prise en considération est acceptée à l'unanimité.**

Le bureau propose la discussion immédiate.

M. Voignier propose un renvoi en commission de l'Urbanisme. Même si le montant demandé ne paraît pas très grand et qu'il sera couvert à 80% par la taxe d'équipement, le « parc » dont on parle est très réduit. M. Voignier invite ceux qui n'ont pas vu l'endroit à aller le voir. Il vaut la peine d'avoir une discussion sur cet aménagement en commission.

**Le renvoi en commission Urbanisme-Mobilité-Aménagement est accepté par 16 oui, 7 non et 1 abstention.**

Le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Baertschi souhaite rappeler – M. Walder l'a évoqué de façon très écourtée – qu'il y a eu une initiative populaire sur le parc de la Cure. Pour la commission, il serait intéressant d'avoir des précisions sur le fonctionnement. On connaît en effet le problème du Triangle, avec les heures de fermeture et d'ouverture. Il y a des problèmes aussi au parc Cottier, surtout en lien avec l'accessibilité. Il serait donc intéressant d'avoir une présentation sur la façon dont cette question sera gérée, sur le plan pratique. Hormis cela, on ne peut que se féliciter que la commune soit enfin arrivée à ouvrir une petite partie de ce parc au public.

M. Voignier attire l'attention des commissaires sur la signalétique. Quand on arrive de la rue du Collège, on ne voit pas qu'un passage est possible. Si ce passage devait se faire dans le futur, il faudra donc le signaler. Par ailleurs, la zone qui est attribuée au parc, même en y mettant deux bancs et deux poubelles, n'est pas conviviale. De plus, il y a un dévers et l'on peut imaginer que les personnes âgées ou celles qui ont un handicap n'auront pas la possibilité d'aller dans cette zone. M. Voignier pense qu'on ne peut pas dire sans autre que la commune aura un parc : on fait un petit passage et une somme est allouée pour l'entretien, mais cela n'a pas d'intérêt si l'endroit n'est pas rendu accessible et que personne n'y va. C'est la raison pour laquelle il souhaite que les commissaires se penchent sur la question et que le Conseil administratif propose, pour cette somme, un aménagement qui soit d'intérêt. Par ailleurs, s'agissant d'un parc public, on peut imaginer que lors des fêtes,

qui sont nombreuses dans le secteur de la place Sardaigne, la commune puisse profiter de cet emplacement. Quels sont les accords qui pourraient être faits avec Foyer Handicap ? M. Voignier aimerait des renseignements à ce sujet lors de la commission.

**5. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 046-2016 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE AU PROJET DE REVISION DU PLAN LOCALISE DE QUARTIER N°29'972-544 INTITULE BATTELLE – TAMBOURINE.**

M. Walder introduit le sujet. Après plus de dix ans de bras de fer des habitants du quartier avec le canton, le Conseil administratif est heureux de proposer ce soir au Conseil municipal un projet de nouveau plan localisé de quartier (PLQ) pour permettre un réaménagement de qualité du quartier de la Tambourine. Ce PLQ en effet ouvre la porte à la mise en place d'une gestion cohérente du périmètre. M. Walder résume les grands éléments positifs de ce PLQ par rapport à la situation existante. En matière de mobilité, c'est l'ouverture d'un troisième axe sur la route de Troinex permettant de desservir tous les immeubles et donc de réduire la circulation sur le périmètre-même en fermant quelques axes – ce qui permettra d'offrir des espaces collectifs à la population –, dont l'axe à travers le parc Battelle. Cette réorganisation de la circulation permettra donc de libérer des espaces de loisirs plus généreux, dont une grande place publique, et de réaménager le parc Battelle afin d'en faire un véritable espace de détente. Ce PLQ inclut également le renoncement des droits à bâtir pour la HES, ce qui était une demande forte des habitants suite à la création d'un nouveau bâtiment HEG qui densifie fortement ce secteur. Enfin, M. Walder l'a mentionné, une place centrale sera créée, comprenant un large espace vert et un bâtiment qui inclura des espaces collectifs, des équipements publics ou, pourquoi pas, un commerce de type café ou tearoom. A noter qu'il est prévu pour le réaménagement de ce secteur de travailler en étroite collaboration avec les habitants. Ce PLQ a fait l'objet d'âpres négociations avec le canton qui, pour des raisons comptables, ne voulait pas renoncer à ses droits à bâtir. Le Conseil administratif a fait le choix de négocier avec le canton, en acceptant en contrepartie d'un renoncement à ces droits à bâtir un report des sanctions sur la parcelle du bureau des autos, sachant que le projet de déplacement à Bernex a pris du retard et ne sera pas réalisable avant une dizaine d'années. Outre le réaménagement du secteur, ce PLQ ouvre la porte aux négociations avec l'Etat quant aux cessions de voirie et espaces verts à la commune, ce qui permettra aux services communaux d'agir sur le périmètre. M. Walder propose ici aussi au Conseil municipal de faire bon accueil à ce PLQ afin que le Conseil administratif puisse le lui présenter en détail lors d'une prochaine commission.

Le Président ouvre la discussion sur la prise en considération du projet. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la prise en considération.

**La prise en considération est acceptée à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi en commission Urbanisme-Mobilité-Aménagement.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Scheidegger souhaite que des formats de plans plus grands soient remis aux commissaires, parce que ce qui est écrit sur les côtés est très difficilement lisible. Par ailleurs, il souhaite que la commission soit informée du coût des travaux sur le tronçon de la route de Troinex et à quelle date les travaux ont été achevés. Enfin, il aurait voulu avoir un plan précis corrigé en perspective avec les autres bâtiments, entre autres le bâtiment G. C'est en effet difficilement compréhensible sans avoir une vision d'ensemble.

M. Voignier souhaite que l'on renseigne la commission sur les pertes financières éventuelles

pour la ville de Carouge, sachant qu'actuellement la commune s'occupe de l'entretien du secteur, qu'elle refacture au canton. Il serait donc intéressant de connaître les impacts financiers du projet, étant précisé que le désenchevêtrement ne sera pas si évident que cela, s'agissant quand même d'un grand secteur.

M. Baertschi a appris avec intérêt que la situation évolue un peu sur cet espace public qui est géré par l'Etat de Genève alors qu'en toute logique, il devrait être géré par la ville de Carouge. On voit dans les lettres d'observation, notamment d'associations d'habitants, que les habitants souhaitent vivement que cette gestion puisse être reprise par la commune. M. Walder dit que cette question est en négociation. M. Baertschi ne sait pas si le Conseil administratif pourra donner à la commission des éléments plus précis sur ce sujet ou s'il faudrait éventuellement auditionner un représentant du DALE, voire du département des finances si c'est ce dernier qui gère cet aspect.

La recommandation de Mme Molinari va dans le même sens que celle de M. Baertschi. Mme Molinari a vu dans le dossier que la commune de Carouge avait souhaité poser des conditions sur quelques points et que le canton avait répondu. Elle souhaite que ces éléments soient présentés en commission et que cette dernière puisse voir dans quelle mesure le « produit final » tient compte ou non de ces remarques.

**6. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 049-2016 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF PORTANT SUR L'APPROBATION DU PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI 10'788 DU 23 JUIN 2011, RELATIVE A L'AMENAGEMENT DE QUARTIER « PRAILLE-ACACIAS-VERNETS ».**

M. Walder introduit le sujet. Cette délibération, qui avait été annoncée et « pré-discutée » lors de la dernière commission PAV, vise à donner le préavis de la commune sur le projet de loi PAV modifiant les ratios de logements/emplois et de types de logements à l'intérieur du PAV. Pour rappel, ce projet de loi accroît la mixité de logements sur le PAV en intégrant d'une part des PPE en droit de superficie et en rééquilibrant d'autre part les catégories pour rester à un taux de 50% de LUP sur les parcelles de l'Etat en lieu et place des environ 66% prévus dans la loi actuelle. En raison de l'accord préexistant entre différentes parties et des besoins effectifs du marché genevois, ce rééquilibrage s'est fait en partie grâce à une diminution du nombre d'emplois nouveaux qui seraient créés. Ainsi, si l'on prévoit désormais 12'400 nouveaux logements sur le PAV, au lieu des 11'000 envisagés initialement, il serait désormais planifié 6'200 nouveaux emplois en lieu et place des 11'000 prévus initialement. Le Conseil administratif propose au Conseil municipal de préavisier favorablement ce projet de loi qui a été discuté avec les trois communes, et ce pour les raisons suivantes. Tout d'abord, la mixité des types de logements est un gage de meilleure intégration sur le territoire communal. Elle favorise la cohésion sociale et évite les ghettos. Dès lors, le Conseil administratif estime qu'un taux de 50% de LUP est juste et gérable et permettrait une meilleure cohésion sociale. Par ailleurs, si le nombre d'emplois prévus baisse, il s'agit bien de nouveaux emplois. Ceux-ci viennent s'ajouter aux emplois industriels existants qui seront délocalisés et qu'il faudra remplacer par d'autres emplois, probablement plutôt dans le tertiaire. Dès lors, la commune de Carouge, qui a aujourd'hui 25'000 emplois pour 22'000 habitants, restera, après la construction du PAV, très équilibrée entre les deux. Il a semblé aussi au Conseil administratif judiciaire de ne pas créer un parc de locaux commerciaux surdimensionné et sans lien avec la demande qui aujourd'hui a faibli. Il lui semble en effet préférable d'augmenter le nombre de logements plutôt que d'avoir des bureaux vides sur la commune. La ville de Carouge demande toutefois avec ce préavis positif que le canton revoie le PDQ de manière à intégrer ces changements de ratios qui auront un impact important tant sur l'aménagement que sur les questions liées à la mobilité ou aux besoins d'équipements publics. Elle demande en outre que la baisse du nombre d'emplois ne se traduise pas par une utilisation en logements des arcades prévues initialement pour des

activités commerçantes sur rue, ceci afin de garantir l'animation dans ces futurs quartiers. Le Conseil administratif remercie le Conseil municipal de faire bon accueil à cette délibération afin de pouvoir lui en présenter les enjeux lors d'une prochaine commission PAV.

Le Président ouvre la discussion sur la prise en considération du projet. Il constate que la parole n'est pas demandée.

Le bureau propose le renvoi en commission PAV-CEVA.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Baertschi remarque qu'il serait utile à la commission, dès lors que le projet prévoit la création d'une zone de verdure, d'avoir une carte montrant quelles sont les parcelles qui appartiennent à la commune, de façon à pouvoir aussi s'exprimer à ce sujet. En effet, sauf erreur, cela concerne partiellement les parcelles communales. M. Baertschi croit qu'il n'y a pas beaucoup de propriétés foncières communales dans la zone, mais il sait par exemple que la Migros bénéficie d'un droit de superficie pour le bâtiment du M-Parc et qu'il s'agit donc là d'une parcelle communale.

M. Maulini a une question de forme. Le Conseil municipal ne devrait-il pas voter la prise en considération du projet ?

Le Président met aux voix la prise en considération.

**La prise en considération est acceptée à l'unanimité.**

Comme ce projet de loi est issu d'une très large concertation, Mme Marti souhaite que la commission ait la liste de tous les acteurs qui ont participé aux débats et qui ont signé des compromis.

M. Calame recommande aux commissaires de garder à l'esprit la motion qui a été votée au printemps dernier concernant les espaces culturels dans le PAV. Ce n'est peut-être pas immédiatement l'objet de cette délibération, néanmoins il invite les commissaires à se rappeler, à chaque occasion de parler du PAV, l'engagement pris par le Conseil municipal de chercher à développer des espaces culturels, éventuellement temporaires, au PAV et le cas échéant de consulter les représentants de ces milieux.

M. Prod'hom a deux recommandations. La première concerne une projection fiscale. Serait-il possible d'avoir une projection fiscale pour la commune de Carouge de ce qui était prévu initialement et de ce qui est prévu avec cette nouvelle redistribution ? Cela permettrait de faire comprendre que la nouvelle situation est plus favorable à la commune. Par ailleurs, il a été dit que, sur les parcelles de l'Etat, la proportion de LUP passait de 66% à 50%. Mais de mémoire, l'accord ne prévoit pas moins de LUP : ces derniers sont simplement mieux répartis sur des parcelles publiques-privées sur le secteur. M. Prod'hom souhaite donc qu'une précision soit apportée sur les catégories de logements pour que les commissaires puissent voir que le projet de loi n'implique pas de perte pour les personnes les plus défavorisées.

**7. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 051-2016 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DE LA FONDATION INTERCOMMUNALE DES COMMUNES DE BARDONNEX, CAROUGE, TROINEX POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES ÂGÉES.**

L'introduction de M. Walder sera brève. Les nouveaux statuts de la fondation



intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées qui sont proposés au Conseil municipal découlent d'une volonté du conseil de fondation d'adapter les statuts suite à l'adoption de la nouvelle constitution qui fixe à cinq ans la durée des mandats électifs. Il était en effet spécifié dans les précédents statuts que le conseil de fondation changeait tous les quatre ans. Le conseil de fondation en a profité pour effectuer un toilettage et adapter certains articles devenus obsolètes. Enfin, certains articles ont été revus afin d'intégrer les principes de bonne gouvernance, comme par exemple la limitation du nombre de renouvellements possibles du mandat de contrôleur de gestion. M. Walder invite le Conseil municipal à faire bon accueil à cette délibération.

Le Président ouvre la discussion sur la prise en considération du projet. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la prise en considération.

**La prise en considération est acceptée à l'unanimité.**

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la délibération.

**La délibération est acceptée à l'unanimité.**

**8. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 052-2016 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE DE CHF 428'000.- POUR LES AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS, LES ÉQUIPEMENTS ET LE MOBILIER DU NOUVEAU POSTE DE POLICE MUNICIPALE SIS 5B, ROUTE DE ST-JULIEN À CAROUGE.**

Mme Lammar introduit le sujet. En date du 15 avril 2015, le Conseil municipal a voté une délibération pour l'acquisition de parts de propriété par étage en vue de la réalisation d'un nouveau poste de police municipale à la route de Saint-Julien. Dans les discussions relatives à cette délibération, il a toujours été indiqué qu'il faudra équiper ces locaux et que le Conseil administratif présentera un crédit de construction dans les délais, suivant l'avancement du projet. C'est la raison pour laquelle il revient aujourd'hui avec la présente délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'étude pour les aménagements intérieurs, les équipements et le mobilier de ce poste de police. A noter qu'il s'agit dans un premier temps d'un crédit d'étude, qui précèdera le crédit de construction. Cette étude est indispensable au vu de la complexité des équipements. Il ne s'agit en effet pas de bureaux mais de locaux pour la police municipale, étant précisé que toutes les compétences nouvelles qui ont été dévolues à cette dernière complexifient encore davantage la problématique – il faut prévoir des violons, des salles d'audition et de nombreux équipements complexes. Il faut aussi relever que, depuis plusieurs années maintenant, les études que la ville de Carouge engage vont jusqu'à l'autorisation de construire et 80% des soumissions rentrées, ce qui évite de mauvaises surprises lors de la construction. A noter encore que la ville de Carouge, que ce soit la police municipale ou le service des constructions, a travaillé et continuera à travailler en étroite collaboration avec le bureau d'architectes afin qu'un crédit de construction puisse être déposé par-devant le Conseil municipal en 2017. Il est donc proposé ce soir au Conseil municipal d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 428'000.- pour les aménagements intérieurs, les équipements et le mobilier du nouveau poste de police municipale.

Le Président ouvre la discussion sur la prise en considération du projet. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la prise en considération.

**La prise en considération est acceptée à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi en commission Constructions et Logements.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Gerster souligne, comme l'a rappelé Mme Lammar, que des violons devront être construits. Il recommande de présenter à la commission les mesures acoustiques qui seront prises par rapport à ces constructions, afin d'éviter les mêmes surprises que celles rencontrées au poste qui a été visité et a servi d'inspiration pour les soumissions. Il ne sait pas si le montant de CHF 6'000.- prévu dans le crédit d'étude pour les acousticiens est suffisant et si la problématique a vraiment été prise en compte.

A la lecture des documents, M. Calame a cru comprendre que l'urgence de la décision a nécessité d'attribuer sans appel d'offres les mandats aux différents mandataires et spécialistes. Il propose à la commission de veiller à ce que, au moment de l'attribution des travaux, les différents appels d'offres pour des mandats publics soient faits en application des accords internationaux qui lient la ville de Carouge.

**9. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 053-2016 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 4'876'000.- POUR L'AMÉNAGEMENT DES LOCAUX, LES ÉQUIPEMENTS D'EXPLOITATION ET LE MOBILIER DU NOUVEL ESPACE DE VIE ENFANTINE - EVE DES MENUISIERS, SIS DANS LES IMMEUBLES 8 A 16, RUE DES HORLOGERS À CAROUGE.**

Mme Lammar introduit le sujet. Il s'agit d'un crédit de construction pour l'aménagement des locaux du futur espace de vie infantine – EVE des Menuisiers. Les conseillers municipaux le savent, il est prévu depuis de nombreuses années d'équiper le quartier de Carouge Est d'un espace de vie infantine afin de faire face aux prévisions d'accroissement de la population. Ce quartier est en effet en pleine mutation, avec des constructions prévues et en cours, que ce soit à la rue du Tunnel avec l'ancienne usine Similor, la cité Léopard, l'îlot des Menuisiers, la Marbrerie, la Fontenette-Val d'Arve avec les Familias ou encore Cardinal-Mermillod par exemple. Ce projet d'EVE s'inscrit dans le cadre du PLQ 29767 qui prévoit un équipement public au rez-de-chaussée de l'immeuble 8-16, rue des Horlogers qui est actuellement en construction. Il s'inscrit également dans le cadre du plan guide de Carouge Est et du plan directeur communal de la ville de Carouge. Le but est de louer le rez-de-chaussée de l'immeuble 8-16, rue des Horlogers afin d'y créer un espace de vie infantine qu'il faut bien évidemment équiper, d'où le présent projet de délibération. A noter, par rapport à la délibération que le Conseil municipal vient de renvoyer en commission et par laquelle le Conseil administratif demande d'abord un crédit d'étude avant le crédit de construction, qu'il s'agit ici directement d'un crédit de construction. Ce n'est pas parce que l'équipement d'une crèche est bien moins complexe que celui d'un poste de police, mais la commune a déjà l'expérience d'un tel projet avec l'EVE des Epinettes, qui est semblable à celui des Menuisiers, raison pour laquelle le Conseil administratif peut présenter directement un crédit de construction. Le Conseil administratif propose donc au Conseil municipal de lui ouvrir un crédit de construction de CHF 4'876'000.- destiné aux travaux de construction pour l'aménagement des locaux, les équipements d'exploitation et le mobilier du nouvel EVE des Menuisiers.

Le Président ouvre la discussion sur la prise en considération du projet. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la prise en considération.

**La prise en considération est acceptée à l'unanimité.**

Le bureau propose le renvoi en commission Constructions et Logements.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Voignier remarque que Mme Lammar a évoqué le fait que la commune a pu bénéficier de l'expérience de l'EVE des Epinettes. Il serait intéressant pour les commissaires d'avoir un comparatif entre les deux EVE, par rapport au nombre d'enfants, etc. Cela leur permettra notamment de se rendre compte de ce qui a été fait des montants à l'EVE des Epinettes.

M. Scheidegger souhaite que la commission ait l'inventaire des équipements buanderie de toutes ces crèches et leur nombre.

Mme Molinari pense qu'il serait intéressant d'avoir un point spécifique sur les aménagements extérieurs prévus et le traitement des surfaces extérieures, notamment les questions d'ombre, d'accès au préau été comme hiver, etc. Par le passé, il a fallu corriger *a posteriori* des projets. Si la commune pouvait l'éviter cette fois-ci, ce serait bien.

Un peu dans la continuité de sa dernière intervention, M. Calame considère qu'il serait intéressant que les commissaires sachent sous quelle forme seront lancés les appels d'offres relatifs à ces travaux d'un montant de CHF 4,5 millions.

M. Barbuzzi recommande aux commissaires de se renseigner sur les normes minimales à respecter en matière de mobilier. En effet, dans le domaine de la petite enfance, des normes ont été édictées. Il serait intéressant de connaître ces normes, étant précisé que le coût du mobilier leur est lié. M. Barbuzzi invite donc la commission à s'informer sur ce que la commune peut faire en la matière et à ne pas aller au-delà ou en-deçà de ces normes.

**10. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 054-2016 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF EN VUE DE L'ACCEPTATION DES NOUVEAUX STATUTS ET DU NOUVEAU RÈGLEMENT DE FINANCEMENT AINSI QUE DE LA RÉVISION DU RÈGLEMENT DE PRÉVOYANCE DE LA CAISSE DE PENSIONS DU PERSONNEL DE LA VILLE DE CAROUGE.**

Mme Hiltbold introduit le sujet. Comme le Conseil administratif l'avait expliqué lors du Conseil municipal du mois de mai dernier, la caisse de pensions est saine et ne nécessite pas d'être recapitalisée. Néanmoins, des modifications de forme doivent être entreprises dans ses règlements et dans ses statuts. De nouvelles règles de la loi fédérale imposent des changements dans l'organisation de la caisse de pensions, de même qu'une plus grande autonomie de cette institution puisqu'il s'agit désormais de séparer la question du financement de celle des prestations. Le précédent comité avait déjà travaillé sur cette question. Le Conseil administratif présente ce soir au Conseil municipal des modifications de forme qui consistent en de nouveaux statuts de la caisse de pensions ainsi qu'en un nouveau règlement de financement et un nouveau règlement de prévoyance. Il faut savoir que, précédemment, il n'y avait qu'un règlement de prévoyance. Celui-ci est désormais scindé en deux. Le règlement de financement sera de la compétence du Conseil municipal alors que le règlement de prévoyance sera, une fois accepté par le Conseil municipal, de la compétence de la caisse de pensions. A ce stade, il s'agit uniquement de modifications de forme. La suite, soit la révision du financement ou la modification du plan de prestations, est en cours d'examen par le comité. Ce n'est que si un financement supplémentaire par la commune employeur est exigé que le Conseil administratif reviendra devant le Conseil municipal. Encore une fois, à ce stade, le Conseil administratif ne présente au Conseil municipal que des modifications de forme. Il les lui présente ce soir parce qu'il s'agit de ne plus attendre : l'autorité de surveillance de la caisse de pensions a déjà rappelé cette

dernière à l'ordre un certain nombre de fois – la loi fédérale a été modifiée en 2012. Mme Hiltpold ajoute que les deux règlements et les statuts ont été soumis à l'assemblée générale de la caisse de pensions qui s'est réunie en juin dernier et qui a approuvé ces documents à l'unanimité moins une abstention. Aucune prestation n'est touchée, aucun financement n'est modifié. Mme Hiltpold répète encore une fois qu'il s'agit ce soir uniquement de modifications de forme. Les conseillers municipaux pourront s'en rendre compte en commission s'ils souhaitent avoir plus d'informations.

Le Président ouvre la discussion sur la prise en considération du projet. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la prise en considération.

**La prise en considération est acceptée par 22 oui et 3 abstentions.**

Le bureau propose le renvoi en commission Toutes commissions réunies.

Lors du bureau, Mme Marti avait proposé un renvoi en commission des Règlements, mais elle a été minoritaire. En entendant les explications de Mme Hiltpold, elle persiste à penser que l'objet peut être renvoyé en commission des Règlements et qu'il n'est pas nécessaire de convoquer une Toutes commissions réunies.

**Le renvoi en commission des Règlements est accepté par 21 oui et 4 abstentions.**

*[Les abstentions s'expliquent par le fait que les conseillers municipaux affiliés à la caisse de pensions ne prennent pas part au vote.]*

Le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Baertschi relève que Mme Hiltpold vient d'informer le Conseil municipal qu'il s'agit surtout d'une mise à jour des statuts. Il subsiste toutefois un problème, celui du pont AVS. Les employés de la ville de Carouge, contrairement à ceux par exemple de l'Etat de Genève, doivent prendre leur retraite à 62 ans. Certains d'entre eux ont alors des problèmes parce qu'ils n'ont plus assez de revenus durant la période du pont AVS. M. Baertschi aurait souhaité que le Conseil administratif saisisse l'occasion de la présentation en commission pour informer cette dernière sur la question du pont AVS.

La tentation étant grande, M. Calame aimerait recommander aux commissaires de garder à l'esprit la motion que le Conseil municipal a votée en juin sur le désinvestissement des énergies fossiles – le « tendre à » – et peut-être compléter l'article 10 sur les placements de fortune par l'établissement d'une charte éthique de placements qui bien sûr sera définie en toute liberté par le comité de la caisse.

**11. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE 055-2016 P: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'ACQUISITION DE CHF 10'000.- EN VUE DE LA COUVERTURE DES FRAIS DE CONSTITUTION D'ACTE, TAXES ET INSCRIPTIONS AU REGISTRE FONCIER POUR LA PROPOSITION DE DONATION ET CONSTITUTION D'USUFRUIT À LA VILLE DE CAROUGE PAR MONSIEUR JEAN-GEORGES PERTIN, D'UN IMMEUBLE D'HABITATION ET ARCADES AU REZ-DE-CHAUSSÉE SIS 63, RUE ANCIENNE À CAROUGE.**

Mme Lammar introduit le sujet. Les conseillers municipaux l'auront certainement constaté, cette délibération n'est pas une délibération ordinaire. En effet, ce n'est pas tous les jours que la commune a la chance d'avoir un citoyen qui souhaite lui faire don de son immeuble. Pourtant, c'est bien ce geste extrêmement généreux qu'a décidé de faire M. Pertin,

Carougeois de longue date, célibataire et sans enfant, qui est propriétaire d'un immeuble sis 63, rue Ancienne, à condition qu'il ne soit fait aucune spéculation sur ce bien. Cet immeuble se situe donc au 63, rue Ancienne, entre l'encadreur Stefano et l'immeuble locatif d'Emmaüs, en haut de la rue. Le service des constructions a analysé cette offre – et plusieurs visites de cet immeuble fort intéressant et historique ont été faites –, ce qui a démontré la valeur et le potentiel futur de cet objet qui permettra de réaliser notamment un équipement public dans le Vieux Carouge. Une expertise a été effectuée afin de déterminer la valeur vénale de cet objet, qui a été estimée à CHF 1'450'000.-. Cette expertise a également conclu au bon état général de ce bien, malgré son âge : la date de construction de cette maison est estimée au début du XIX<sup>ème</sup> siècle. Un projet d'acte de donation entre M. Pertin et la ville de Carouge a été établi par le notaire. Il prévoit un droit d'usufruit pour M. Pertin, ce qui signifie que ce dernier restera dans la maison dans laquelle il est né et qu'il n'a jamais quittée. Toutefois, M. Pertin autorise la ville de Carouge à utiliser de son vivant le rez-de-chaussée de son immeuble pour aménager un équipement public. Il y a déjà une galerie existante qui pourrait être très rapidement utilisée pour des expositions par exemple. Partant, le Conseil administratif considère que la valeur patrimoniale de l'immeuble, sa situation dans le Vieux Carouge et l'analyse des travaux de rénovation futurs présentent une belle occasion pour la ville de Carouge d'intégrer un immeuble de valeur dans son patrimoine financier. Les conseillers municipaux ont à disposition sur CM-net tous les documents en annexe à la présente délibération et toutes les informations nécessaires, avec en prime quelques photos de l'immeuble. Au vu de ce qui précède, il est demandé au Conseil municipal de donner son aval à cette donation et de voter un crédit de CHF 10'000.- correspondant aux frais de notaire qui seront pris en charge par la commune – mais CHF 10'000.- pour avoir un bien de CHF 1'450'000.-, on ne peut pas dire que ce soit extrêmement cher.

Le Président ouvre la discussion sur la prise en considération du projet. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la prise en considération.

#### **La prise en considération est acceptée à l'unanimité.**

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

M. Baertschi apporte un complément. Il connaît bien M. Pertin. Il souhaitait préciser que le père de M. Pertin avait organisé des conférences dans la « salle Pertin ». M. Pertin est typographe de métier, il n'a pas de descendant. Il a eu une excellente initiative en léguant cet immeuble à la ville de Carouge, d'autant plus que l'expertise paraît à M. Baertschi plutôt basse que haute : l'immeuble vaut davantage aujourd'hui sur le marché.

Mme Zuber se réjouit de cette donation et remercie M. Pertin. Elle a une question concernant l'affectation que la commune a décidé de faire du rez-de-chaussée, c'est-à-dire une galerie d'exposition. Si elle a bien compris les différents documents juridiques remis aux conseillers municipaux, il ne s'agit pas d'une condition fixée par le donataire. Elle aurait souhaité avoir plus d'informations sur ce choix, notamment sur ce qu'il impliquera en frais de fonctionnement et autres. Elle demande également si une autre affectation serait envisageable.

Mme Lammar répond que rien dans l'immédiat n'a été décidé *ad aeternam*. Ce que M. Pertin souhaite, c'est qu'il ne soit fait aucune spéculation avec son bien. C'était la condition qu'il avait spécifiée dans le petit mot qu'il avait adressé à la ville de Carouge. Cela a ensuite été formalisé dans l'acte de donation. M. Pertin accepte que la ville de Carouge utilise de son vivant le rez-de-chaussée. Aujourd'hui, il existe une galerie qui peut être immédiatement utilisée si la commune en a besoin pour des expositions. Il y a en effet très peu de travaux à

faire. Mais le rez-de-chaussée pourrait avoir une autre affectation, en fonction des projets de la ville de Carouge. Décemment, il faudrait en discuter avec M. Pertin. Les activités ne doivent pas produire trop de nuisances, sachant qu'il habite au-dessus – et Mme Lammar espère pour de nombreuses années encore. La commune avait mentionné à M. Pertin des activités au niveau social ou au niveau culturel (un vernissage ou...) et M. Pertin était tout à fait d'accord. Mme Lammar pense qu'avant chaque activité, la commune devrait quand même demander l'accord de M. Pertin, et aussi l'inviter, le faire participer pour que cela se passe de la meilleure manière possible.

Concernant les frais de fonctionnement, Mme Zuber demande si le Conseil administratif prévoit qu'un collaborateur de la commune travaille dans cette galerie.

Mme Lammar répète qu'aujourd'hui, il n'y a pas encore de projet défini. Ce soir, il est demandé au Conseil municipal s'il veut que la ville de Carouge accepte cette donation. L'immeuble comporte un local qui peut être directement exploitable et une des pistes serait d'en faire une galerie, mais aucun projet précis avec des frais d'exploitation n'a encore été élaboré. Une piste envisagée serait que la galerie accueille par exemple une exposition de photos transfrontalière qui sera itinérante de commune en commune. Ou encore, dans le cadre du parcours céramique, des lieux d'exposition sont toujours recherchés et cette galerie pourrait éventuellement en être un. Mais il n'y a aucun projet fixe et précis qui prévoirait que les locaux seraient affectés à une galerie qui serait exploitée de telle heure à telle heure avec tels frais de fonctionnement

M. Maulini se réjouit également de cette donation. C'est toujours bon de recevoir des cadeaux. Quand on reçoit un cadeau, on dit merci. Au nom de tous les conseillers municipaux, il dit donc merci. Il va malgré tout jeter un petit pavé dans la marre. Puisque l'immeuble est situé dans le périmètre du Vieux Carouge, la commune n'aurait-elle pas pu orienter M. Pertin vers une donation à la fondation du Vieux Carouge ?

Mme Lammar explique que M. Pertin souhaitait faire la donation à la commune de Carouge. Cela dit, dans l'acte notarié, un transfert à une fondation n'est pas exclu puisqu'on trouve sous le chapitre « Engagements de l'acquéreur » : « La ville de Carouge prend l'engagement dans la mesure du possible que l'immeuble objet de la présente donation restera toujours sa propriété. En revanche, s'il s'avère que cet immeuble doit être transféré à une fondation ou une association contrôlée par la ville de Carouge, cette opération pourrait avoir lieu. »

M. Calame s'associe aux remerciements. Effectivement, c'est un très beau cadeau. C'est aussi un beau bâtiment qui a visiblement subi peu de transformations, puisqu'il est resté dans les mêmes mains ce qui a permis de maintenir beaucoup d'éléments de qualité. A propos de l'affectation du rez-de-chaussée, sous réserve de toutes les assurances par rapport à la gêne et la convenance de M. Pertin, certaines associations qui cherchent à ouvrir des lieux autogérés pourraient être candidates à ce type d'espaces d'exposition. Cela ne coûterait rien à la commune et pourrait amener beaucoup à l'activité culturelle de Carouge.

M. Voignier remercie à son tour M. Pertin. Il se réjouit que la commune puisse avoir une salle comme il y en avait eu à l'époque à la maison Delafontaine, où beaucoup d'artistes carougeois qui n'avaient pas les moyens d'exposer dans des galeries privées ont pu présenter à moindre coût leur travail. Il y avait peu de coûts pour la commune parce que les exposants prenaient tout en charge, ils assuraient les visites, etc. M. Voignier espère que c'est dans ce même esprit qu'il y aura une salle dans l'immeuble de M. Pertin, afin que les Carougeois puissent présenter leur travail à un prix vraiment modéré, sachant qu'à Carouge, de nombreuses personnes ont de beaux passe-temps.

M. Prod'hom souligne qu'il est assez extraordinaire qu'un citoyen carougeois donne à la commune la maison où il a vécu. La commune a tout loisir de se poser maintenant toutes les questions. Elle a la possibilité d'avoir à terme un logement qui peut être bon marché, pour répondre à des situations compliquées de personnes qui cherchent un appartement. Ce sera une piste à envisager pour le service des affaires sociales, afin d'y placer à terme des gens dans le besoin. Et M. Prod'hom souligne la chance qu'a la commune, parce qu'un tel objet immobilier permet aussi d'augmenter sa capacité financière, et donc sa capacité d'emprunt. On ne peut que remercier M. Pertin.

Sur la question des étages, Mme Lammar invite M. Prod'hom à ne pas « faire de plans sur la comète » parce que M. Pertin est là, et encore pendant longtemps elle l'espère. C'est déjà très généreux de la part de M. Pertin d'accepter que la commune puisse exploiter le rez-de-chaussée de son vivant.

Le sens de l'intervention de M. Prod'hom n'était pas du tout de pousser M. Pertin hors de son logement, mais de dire qu'un tel don permet d'avoir à disposition, dans un avenir aussi lointain que possible et sans spéculation, comme l'a voulu M. Pertin, des logements bon marché dont la commune fixe les loyers et fait ce qu'elle veut.

Mme Lammar remarque que c'est justement la volonté de M. Pertin : qu'il n'y ait pas de spéculation sur les logements éventuels qui seraient créés.

M. Baertschi relève que, plus tôt, un intervenant disait que ce n'est pas tous les jours qu'on donne une maison à la commune. Il souhaite rappeler – et peut-être beaucoup de conseillers municipaux ne le savent pas – que la fondation Bruckner a été créée dans les mêmes conditions puisque Mme Bruckner, qui était aussi sans descendant, sauf erreur, a fait une donation à la ville de Carouge, qui a créé une fondation. Par rapport aux questions de logement, il n'est effectivement pas très convenant de les évoquer comme elles viennent de l'être. Il invite cependant M. Prod'hom à se rendre sur place. M. Prod'hom verra qu'à côté de l'immeuble de M. Pertin, Emmaüs a une série de logements sociaux. Il ne faut pas non plus faire un ghetto de cet endroit à l'avenir. Et ce qui serait élégant, ce serait peut-être d'appeler cette salle « salle Pertin », puisque la commune a une « fondation Bruckner ». Cela répondrait à la générosité dont M. Pertin a fait preuve et cela témoignerait d'un peu d'élégance.

Mme Lammar considère que c'est une excellente idée et signale que, de manière très informelle, quand la ville de Carouge en discutait, elle parlait déjà de la salle Pertin.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération.

**La délibération est acceptée à l'unanimité.**

## **PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **12. MOTIONS**

Il n'y en a pas.

### **13. POSTULATS**

Il n'y en a pas.

### **14. RESOLUTIONS**

Il n'y en a pas.

## 15. PETITIONS

Il n'y en a pas.

## 16. QUESTIONS

### Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des conseillers municipaux

#### Réponse de M. Walder à la question écrite de Mme Besse concernant le passage piéton situé devant le poste de police de la Fontenette

M. Walder rappelle en préambule la question de Mme Besse.

*Il nous a été rapporté que le passage piéton situé devant le poste de police de la Fontenette est particulièrement mal éclairé et qu'il présente un danger pour les usagers. Nous nous sommes rendus sur place de jour comme de nuit pour constater l'exactitude de ces remarques. Nous demandons donc s'il est possible :*

- a) d'élaguer les branches qui empêchent l'éclairage du passage.*
- b) d'ajouter un candélabre côté impair.*

La réponse est la suivante.

Madame,

Concernant le premier point, nous tenons tout d'abord à vous informer que le service voirie, espaces verts et matériel (SVEM) a déjà procédé à l'élagage des branches en référence. En effet, le 12 juillet dernier, le secteur nature et espaces verts a procédé à une taille afin de dégager les branches qui empêchaient l'éclairage du passage mentionné.

Toutefois nous rejoignons votre analyse que, malgré l'élagage, le passage piéton situé devant le poste de police de la Fontenette reste mal éclairé.

Suite à une discussion avec les SIG, ils ont proposé d'installer un nouveau modèle plus puissant, en test et à leur frais, à la place de l'actuel. La Commune sera ainsi à même de décider, si dans le cadre du plan lumière, il est plus cohérent de garder cette solution testée, ou d'envisager une autre solution telle que par exemple le déplacement du luminaire sur l'ilot central pour éclairer les passages piétons des deux côtés.

#### Réponse de M. Walder à la question écrite de Mme Besse concernant l'immeuble entre la rue de la Fontenette et la route de Veyrier

M. Walder rappelle en préambule la question de Mme Besse.

*En passant devant l'immeuble situé entre la rue de la Fontenette et la route de Veyrier, nous avons remarqué que la grille du saut de loup du pignon de l'immeuble était déformée en cuvette.*

- a) Nous aimerions savoir si l'entretien, en l'occurrence, le changement de cette grille qui présente un grave danger de traumatisme des chevilles incombe à la commune ou au propriétaire du bâtiment,*
- b) Dans le deuxième cas, pouvez-vous écrire un courrier au propriétaire afin qu'il sécurise le lieu ?*

La réponse est la suivante.



Nous avons en effet constaté que la grille du saut de loup en référence était déformée et nous vous remercions de nous avoir alertés là-dessus.

Selon le Code des obligations suisse, cet entretien incombe au propriétaire du bâtiment et, en conséquence, nous avons envoyé un courrier à la régie du Forum de l'immobilier en charge de cet immeuble pour la sécuriser.

Réponse de M. Walder à la question écrite de Mme Besse concernant une maison abandonnée

M. Walder rappelle en préambule la question de Mme Besse :

*Lors d'une conversation avec des riverains de la rue de la Tannerie, nous avons été informés qu'une maison située au 5 était abandonnée. Nous nous sommes rendus sur place et avons pu constater l'exactitude des faits, mais pas seulement.*

- a) Nous avons aussi remarqué qu'un grand nombre d'arbres et de buissons divers sortaient d'un terrain vague ainsi que de nombreuses propriétés et de ce fait, empiètent sur la voie publique, obligeant les piétons à emprunter la route.*
- b) Nous aimerions savoir qui endosse la responsabilité de l'égagement de cette végétation dans le clos de la maison abandonnée, qui paie le nettoyage des trottoirs salis et rendus glissants en automne et aussi qui entretient la végétation sur la parcelle qu'occupe le centre médico-pédagogique du Canton.*

La réponse est la suivante.

Les parcelles concernées n° 1355, n° 359 et n° 355 appartiennent à l'Etat de Genève. Voilà pourquoi l'entretien de la végétation présente dans ces lieux n'est pas effectué par la ville de Carouge. Le 18 juillet dernier, le secteur nature et espaces verts a envoyé un courrier à l'office des bâtiments du canton de Genève pour lui demander de faire le nécessaire afin d'éviter la dissémination des pollens de plantes faisant partie de la liste noire des végétaux envahissants qui ont été identifiées dans ce lieu.

Concernant le nettoyage des trottoirs salis et rendus glissants en automne, c'est le secteur transports et voirie de la ville de Carouge qui effectue cette prestation, selon une fréquence moyenne de deux passages hebdomadaires avec la balayeuse en fonction de la période estivale, automnale ou hivernale.

Réponse de M. Walder à la question orale de M. Zongo relative à l'agrandissement de l'espace de jeux à la place d'Armesun

Nous vous remercions pour cette demande.

Tout d'abord le grand espace de pelouse autour de l'espace de jeux de la place d'Armes n'est pas à proprement parler un espace pour les chiens. Nous tentons de préserver un équilibre entre les besoins des plus petits utilisant le parc de jeux et des plus grands qui peuvent courir ou jouer au football dans les espaces de pelouse avoisinants.

Nous n'avons pas aujourd'hui de demandes d'autres habitants concernant un besoin d'agrandissement des espaces de jeux pour les petits enfants mais nous ne manquerons pas de rester vigilants si celles-ci venaient à remettre en question les besoins.

Concernant les incivilités liées aux chiens, la Ville de Carouge (service des affaires culturelles et de la communication) prépare une nouvelle campagne de sensibilisation et

signalétique pour prévenir toutes les incivilités dans leur ensemble sur tout Carouge, incluant celles liées aux chiens mais pas uniquement.

Nous reviendrons au Conseil municipal à ce sujet prochainement.

Réponse de M. Walder à la question orale de Morex qui s'inquiétait des décisions en matière de mobilité durant la fête de la musique

Dans chaque chantier, des mesures et sens de déviation sont décidés par la direction générale des transports. Même s'ils se font en collaboration avec la commune qui essaie d'influencer, nous ne sommes pas l'autorité décisionnaire.

Dans le cadre des travaux du Pont de Carouge, la signalétique a été décidée, en tenant compte aussi des manifestations importantes comme la fête de la musique signalée à la direction générale des transports par notre service de l'urbanisme.

Par ailleurs la direction générale des transports estime, de par son expérience, que trop d'informations sur un panneau le rendent confus et non compréhensible pour l'automobiliste, d'où l'habitude d'indiquer le chemin le plus clair et le plus direct pour rejoindre l'endroit désiré, ici la place de l'Octroi.

Concernant la zone piétonne, nous avons étudié l'option de l'ouvrir durant les périodes de travaux qui créent des problèmes de mobilité mais nous y avons renoncé pour des raisons principalement de sécurité car les usagers, et tout particulièrement les personnes fragiles (enfants, personnes à mobilité réduite, personnes âgées...), s'habituent petit à petit à cet espace et ont donc confiance en le fait de s'y balader sans risque de se faire renverser.

Réponse de M. Walder à la question orale de Mme Decnaeck relative au panneau avec mode d'emploi pour jeux enfants

Après l'autorisation reçue de l'organe de préservation du Vieux-Carouge, la CMNS, un autocollant au sol, situé sous le jeu de l'escargot de la Zone Piétonne, a été installé le 4 juillet 2016 pour présenter les règles du jeu aux enfants.

L'autocollant au sol est traité contre la glisse / pluie et doit pouvoir tenir une année au maximum.

Cette solution nous a paru la plus pérenne et adéquate pour connaître rapidement les règles plutôt que de mettre des flyers dans les commerces avoisinants.

En revanche, une traduction en plusieurs langues des règles de ce jeu ne nous semblait pas pertinente et difficile à mettre en place à ce stade.

Réponse de M. Walder à la question orale de M. Morex qui s'inquiétait, dans le cadre des fouilles sur la place du Marché, de l'apparition à l'air libre de racines d'un platane en mauvais état

La racine mise à jour lors de cette fouille appartient à l'un des anciens platanes abattus en 2001. Par ailleurs, toutes les garanties avaient été prises par le SURB à l'époque des travaux pour assurer que les SIG effectuent les fouilles tout en respectant les racines des arbres en place. Il n'y a donc pas de danger pour les platanes existants.

Réponse de M. Walder à la question orale de M. Barthassat concernant les balayeuses près des tours à 6h00 le samedi

Au vu de l'état déplorable dans lequel se trouvent certains emplacements stratégiques du domaine public communal chaque samedi matin, il est indispensable qu'un nettoyage soit fait le plutôt possible.

Conscient des nuisances sonores que ce nettoyage peut occasionner, le secteur transports et voirie du SVEM a réduit au minimum le balayage du week-end. Pour cela, la voirie a établi un planning clairement défini selon des feuilles de route dans lesquelles les chauffeurs notent l'heure de nettoyage de chaque rue. Cette façon de procéder nous permet d'éviter tout litige concernant les heures d'intervention.

Le balayage effectif du samedi commence à 6h00 sur la place du Marché et la zone piétonne et doit se faire impérativement dans un délai très rapide, afin de ne pas perturber l'installation du marché. Il sied de signaler que le nettoyage est impossible lorsque le marché est déjà installé. De même, suite aux plaintes répétées de Mme Marti, nous avons arrêté de balayer systématiquement le week-end le périmètre des tours, y compris le boulevard des Promenades (sauf, évidemment, en cas d'extrême nécessité ou lorsqu'on nous signale des problèmes de salubrité).

D'autre part, nos collaborateurs ont malheureusement constaté une augmentation du *littering* sur la place de Sardaigne et dans le mail des Promenades. Dès lors nous devons intervenir de façon plus récurrente.

Par ailleurs, lors de la période estivale, le nettoyage du pourtour de la fontaine des tours s'effectue après 9h00 et il est malheureusement obligatoire à cause du verre cassé que l'on retrouve souvent dans les pourtours et dans la fontaine (micro bouts de verre nécessitant l'aspiration). Afin d'éviter tout accident avec la balayeuse, il est important de pouvoir effectuer ce nettoyage avant l'arrivée des familles et des enfants.

Quant au nettoyage devant la poste de Carouge, il s'effectue aussi après 9h00. Cet endroit stratégique est systématiquement très sale et donnerait une très mauvaise image de Carouge en cas de non-nettoyage le matin.

En ce qui concerne la route de Veyrier, il faut signaler qu'en période estivale, nous nettoyons uniquement les voies d'accès à la piscine de la Fontenette et les deux arrêts TPG situés sur la route de Veyrier. Aucun autre balayage n'est effectué dans ce périmètre tôt le matin. La rue de Veyrier n'est pas balayée le week-end, sauf en cas de constat de très forte saleté.

Au vu des éléments factuels énoncés précédemment, il nous semble improbable que les employés de la Ville aient été vus nettoyant le périmètre des tours et la route de Veyrier à 6h00 du matin comme reporté dans votre question.

Finalement, nous avons enquêté pour voir si des éléments extérieurs pouvaient créer une confusion et nous aimerions apporter les points suivants :

La Migros effectue des nettoyages sur le parking de M-Parc et celui de M-Vibert avec une balayeuse et des souffleuses à essence tôt le matin. Le chef du secteur transports et voirie a pris contact avec le responsable de la Migros pour l'informer des plaintes de la population liée aux nuisances sonores et que l'utilisation des souffleuses thermiques était réglementée. Il a pris bonne note et va rapidement intervenir pour supprimer toute nuisance en demandant à l'entreprise chargée du nettoyage d'utiliser des souffleuses électriques.

Le concierge de la tour 9-17 du boulevard des Promenades a été aperçu (y compris par le chef du secteur transports et voirie) en train de nettoyer le périmètre de sa tour avec un engin motorisé extrêmement bruyant et générant de la poussière. Nous avons informé la

Fondation immobilière des plaintes des habitants et de notre inquiétude quant à l'utilisation d'un tel engin.

Pour conclure, le SVEM me prie d'informer les conseillers municipaux que, lorsqu'il y a des plaintes ou que des problèmes sont constatés, que ce soit dans les activités du service ou pour des questions de salubrité, ils peuvent en tout temps s'adresser directement au service car la réactivité est bien plus forte lorsque l'information lui parvient le jour-même ou le lendemain que lorsque l'information passe par les questions du Conseil municipal – un mois après, il est évidemment un peu tard pour aller enquêter afin de savoir ce qui s'est passé.

Complément de réponse de Mme Hiltbold à la question orale de M. Voignier qui s'interrogeait sur l'emplacement d'un conteneur dans le cadre de Tour de plage en face d'une arcade commerciale

Lors d'une visite sur place, il a été constaté que le conteneur n'était pas totalement et immédiatement en face de la vitrine de l'arcade. Le coût pour le déplacement aurait été un peu disproportionné. Mais il a été pris bonne note de la remarque de M. Voignier pour l'année prochaine : le conteneur sera mis en contrebas – apparemment il serait aussi possible de l'installer à cet endroit.

Complément de réponse de Mme Lammar à la question orale de M. Baertschi qui s'inquiétait de l'entretien de la petite capite du Val d'Arve

Mme Lammar avait répondu que le bâtiment n'était pas habitable et ne figurait pas dans le plan comptable. Elle avait précisé qu'il s'agissait d'un lieu de stockage, dont les entretiens ponctuels du SVEM figuraient au coup par coup.

M. Patrick Krahenbuhl, responsable de l'entretien des bâtiments au service constructions, bâtiments et sports, a pris contact avec une entreprise pour la remise en état du bâtiment. Dans ce cadre, l'entreprise retenue s'occupera également d'effectuer un élagage léger de la végétation qui est en contact avec le bâtiment.

## **Nouvelles questions des conseillers municipaux**

### Questions écrites

#### Mme Besse : Rue de la Fontenette

A la rue de la Fontenette, à la hauteur des numéros 29 jusqu'au numéro 19, sur l'allée qui se trouve le long des commerces, des automobilistes roulent beaucoup trop vite en risquant de renverser des piétons. Certains cyclistes circulent également de manière dangereuse à contre-sens. Pour les piétons, les clients des commerces et les habitants de ces immeubles, c'est devenu périlleux. Il serait judicieux d'intervenir afin de réduire ces dangers. La commune pourrait-elle améliorer cette situation en installant des gendarmes couchés ou en étudiant d'autres mesures ?

#### Mme Besse : Chemin du Centurion

Au chemin du Centurion, il n'y a pas de place pour les handicapés, alors que nous devrions faciliter la vie aux personnes à mobilité réduite. Ce d'autant plus que dans cette région sont installés un physiothérapeute et plusieurs médecins. Par ailleurs, sur le même chemin, il n'a pas été prévu suffisamment de places de livraison pour tous les commerces et les divers services. Celles qui se situent devant Cash Converters et Qualipet ne suffisent pas. Prévoit-on d'installer suffisamment de places pour répondre à la demande des habitants, médecins et commerces riverains.

Mme Besse : Serait-il possible d'avoir le marché le vendredi ?

Serait-il possible d'avoir le marché le vendredi ?

Questions orales

M. Voignier : Bons de réparation

M. Voignier a bien entendu en début de séance les explications de M. Walder sur les bons de réparation de CHF 50.-, qui sont une bonne initiative. Il souhaite néanmoins qu'il y ait un suivi. Il a en effet entendu que quand les Carougeois amènent quelque chose à réparer, on leur dit souvent que ce n'est pas réparable et ils doivent donc acheter quelque chose de neuf. Serait-il possible que le Conseil municipal ait une petite statistique sur le nombre de bons qui ont effectivement amené à des réparations de matériel ?

M. Walder relève qu'il s'agit d'un projet innovant et qu'il est en effet prévu d'analyser tout cela. Le but n'est pas de faire gagner CHF 50.- aux commerçants sur des devis qui ne servent à rien, mais bien de promouvoir les réparations. Le Conseil administratif donnera au Conseil municipal ou à la commission Développement durable un retour complet et détaillé.

M. Voignier : Sortie parking 6<sup>ème</sup> Tour

Il y a quelque temps, M. Voignier était déjà intervenu à propos des places de parking qui avaient disparu au profit d'un arrêt de bus, à la sortie du parking souterrain de la 6<sup>ème</sup> Tour. On lui avait répondu que cela avait été fait par les TPG, que c'était une obligation, etc. Il veut bien, mais il souhaite demander deux choses. Premièrement, serait-il possible de repousser un peu l'arrêt de bus ? Il y a largement assez de place pour les bus puisque trois bus peuvent s'y arrêter. Mais la visibilité à la sortie du parking est vraiment une catastrophe. On pourrait éventuellement interdire de tourner à gauche, mais cela ne règlera qu'une partie des problèmes parce que pour tourner à droite, on ne voit pas arriver les véhicules, en particulier les motos, les vélos et les scooters, et à peine mieux les voitures. M. Voignier demande donc au Conseil administratif de voir si les TPG ne peuvent pas reculer cet arrêt de bus pour avoir une meilleure visibilité à la sortie du parking. Deuxièmement, il souhaite que le Conseil administratif demande aux TPG que les conducteurs coupent la ventilation des bus quand ils sont à l'arrêt, parce que le système d'aération fait un bruit impressionnant, spécialement le matin de bonne heure.

M. Walder répond que le Conseil administratif fera bien volontiers ces deux interventions auprès des TPG. Il donnera un retour à M. Voignier lors d'un prochain Conseil municipal.

Mme Decnaeck : Animation de la zone piétonne

Mme Decnaeck indique que certains commerçants ont pris l'initiative d'animer la zone piétonne, en invitant des groupes de musique. Il y a eu par exemple la soirée capverdienne, qui a remporté un grand succès. Hier soir, un groupe de musique a été invité par le café du Marché, sauf erreur. Mme Decnaeck demande si la commune peut faire un geste pour encourager ces initiatives qui profitent à tous les commerçants parce qu'elles amènent passablement de monde. La commune pourrait dispenser les commerçants qui prennent cette initiative de payer l'émolument, ou leur fournir gratuitement le matériel pour installer les groupes de musique, ou (même si Mme Decnaeck sait que ce n'est pas très bien vu en ce moment) créer une ligne budgétaire qui pourrait profiter à l'animation de la zone piétonne.

M. Walder répond que la ville de Carouge finance déjà les groupes de musique qui se produisent vers le marché. Il rassure tout de suite les conseillers municipaux, ce sont de

petits montants, qui ne vont pas faire exploser le budget, d'autant plus qu'il reste quelques francs sur une ligne datant de l'installation de la Migros dans le secteur, ligne qui avait servi à financer des actions de promotion économique au sens large (promotion de la mobilité douce ou autres). La ville de Carouge est toujours prête à discuter si les commerçants ont des initiatives et souhaitent sa collaboration. L'objectif est qu'ils prennent l'initiative de venir vers elle avec une proposition et une demande particulière. M. Walder remarque que si c'est la commune qui commence à organiser les groupes de musique qui viennent se produire, il faudra, par égalité de traitement, faire des espèces de castings pour décider qui a le droit de se produire, etc. La ville de Carouge apprécie beaucoup les initiatives des commerçants, elle est toujours prête à les soutenir et s'ils viennent avec une demande particulière, elle sera toujours à l'écoute et verra de quelle manière elle pourra y répondre.

#### Mme Decnaeck : Circulation des deux roues dans la zone piétonne

Mme Decnaeck signale qu'il y a eu beaucoup de remarques et de plaintes, notamment de la part de parents, parce que les deux-roues circulent beaucoup trop vite quand ils traversent la zone piétonne. C'est dangereux pour les enfants qui sont en train de jouer et qui ne voient pas les vélos arriver. Il n'y a pas seulement les vélos, mais aussi des scooters. Par ailleurs, il semble à Mme Decnaeck que M. Walder a oublié de répondre à sa question sur l'installation de bancs dans la zone piétonne.

M. Walder explique que le Conseil administratif répond aux questions quand il a toutes les réponses en main. En l'occurrence, la question est encore en train d'être étudiée. M. Walder reviendra vers Mme Decnaeck quand il aura la réponse.

Mme Hiltpold répond à la première question de Mme Decnaeck. Les vélos sont tolérés dans la zone piétonne. Par conséquent, les agents de la police municipale ne peuvent intervenir que lorsqu'un cycliste roule excessivement vite et met les piétons en danger. Il se trouve que quand les agents de police municipale sont présents, les cyclistes sont plus prudents et il est donc difficile de les attraper sur le fait. Par ailleurs, les conseillers municipaux se rappelleront que la police municipale a fait une action de prévention-répression qui a été plutôt mal perçue par les cyclistes et même par les piétons. Si les agents interviennent en plein marché et vont faire la morale à un cycliste, Mme Hiltpold pense qu'ils se retrouveront avec dix piétons qui leur diront de laisser les cyclistes tranquilles. S'il y a une raison d'intervenir parce que le cycliste met en danger les personnes qui sont dans la zone piétonne et qu'ils prennent sur le fait ce cycliste, ils interviendront évidemment. Par ailleurs, faire des contrôles et amender les deux-roues motorisés qui traverseraient la zone piétonne fait partie des missions régulières de la police municipale.

#### M. Scheidegger : Vélos durant le marché de Carouge

Au vu de tout ce qui est dit, M. Scheidegger proposerait presque de mettre sa question en question écrite. Il lui a été rapporté que, durant le marché de Carouge du samedi, un certain nombre de cyclistes circulent sur le marché, mettant ainsi en danger les personnes qui font leurs courses. On peut raisonnablement dire que cette situation n'est pas acceptable. Comment le Conseil administratif va-t-il gérer cette problématique des vélos et vélos à moteur électrique qui se déplacent en zigzaguant entre la clientèle du marché ?

Mme Hiltpold aurait presque envie de dire à M. Scheidegger de faire un copier-coller avec la réponse précédente. Le Conseil administratif va réagir en demandant aux agents de la police municipale de venir voir ce qui se passe pendant l'installation du marché, pour faire ralentir les cyclistes qui dérangeront, si véritablement il y a des cyclistes.

M. Scheidegger souligne qu'il y a beaucoup de cyclistes. Il y a également le problème des vélos à moteur électrique sur la zone piétonne. Il y a une différence assez floue à faire entre

ces vélos à moteur électriques, parce que seulement certains d'entre eux sont amendables. Il faudrait que ce soit un peu plus clair pour que les gens puissent se déterminer, dans une loi.

Mme Hiltbold précise que la signalétique indique que les vélos électriques ont la possibilité de passer, en principe au pas ou à une vitesse qui ne met pas en danger les piétons. On peut distinguer les vélos électriques qui vont à 45 km/h grâce à leur plaque. De manière générale, et c'est un sujet dont Mme Hiltbold parle régulièrement avec le chef de poste, les cyclistes, quand ils voient des agents de police municipale, se comportent très bien. Et si les agents voient des cyclistes qui se comportent mal et que ces derniers ne s'arrêtent pas, ils ne peuvent pas les arrêter parce qu'ils devraient leur courir après mais en général les cyclistes sont plus rapides, ou alors les vélos n'ont pas de plaque donc ils ne peuvent pas être identifiés, et on n'a pas tellement le droit de mettre des bâtons dans les roues des vélos pour qu'ils s'arrêtent. Mme Hiltbold transmettra néanmoins la demande d'intervenir dans le marché en particulier, et de manière générale par rapport aux vélos électriques.

#### M. Gerster : Terriers square Montfalcon bis

M. Gerster rappelle qu'en avril, il avait demandé à M. Walder si une étude était prévue pour installer des terriers dans le square Montfalcon, du côté Grosselin et du côté Montfalcon. Il avait même suggéré un début de financement en prenant langue avec les propriétaires, qui devaient remplacer les conteneurs métal par des conteneurs plastique et auraient pu investir cet argent plutôt dans la mise en place de la structure béton qui accueille les bennes des terriers. A son grand désespoir, il a vu qu'un des propriétaires avait déjà investi cet argent dans les conteneurs plastique. M. Walder s'était promis de revenir à M. Gerster à la fin de l'été. Si l'on joue sur les mots, la fin de l'été est arrivée. L'étude a-t-elle avancé ? Les services concernés ont-ils fait quelque chose ?

M. Walder indique que l'étude sur les déchetteries enterrées est en cours et concerne tout Carouge. Il faudra que M. Gerster attende le prochain Conseil municipal car M. Walder ne peut rien lui dire concernant cet emplacement spécifiquement parce qu'il n'a pas eu de retour de ses services. Il y a bien sûr des velléités d'installer des terriers mais cela doit se faire dans des endroits qui permettent aux véhicules de manœuvrer quand ils viennent décharger les terriers. Et ces derniers ne doivent pas être trop proches des fenêtres des habitants non plus – on voit ce qui arrive à Veyrier. Il y a donc un certain nombre de considérations à prendre en compte. Encore une fois, M. Walder n'a pas aujourd'hui de réponse précise à cette question, mais l'étude est en cours et le Conseil administratif souhaite proposer au Conseil municipal un projet de délibération pour la mise en place sur plusieurs années de différents terriers à Carouge.

Concernant la proximité des terriers avec les appartements, M. Gerster pense que la situation ne pourra pas être pire que la situation actuelle, puisque les conteneurs sont carrément sous les fenêtres.

M. Walder relève cependant que lorsque les habitants se plaignent trop fortement de conteneurs qui sont sous leurs fenêtres, il est possible de déplacer ces conteneurs. Lorsque les habitants font recours contre un terrier qui a été installé, son déplacement engendre des coûts un peu supérieurs au déplacement de conteneurs. C'est pour cela que la ville de Carouge prend toutes les précautions pour être sûre que l'installation de terriers soit dans les normes et cause le moins de gênes possible sur la durée.

M. Gerster peut assurer M. Walder qu'en tout cas une grande partie des habitants soutient cette initiative, parce que ce sont eux qui l'ont à nouveau interpellé.

#### M. Gerster : Enfants de Carouge exclus de de Staël

M. Gerster évoque pour une fois un cas personnel – mais cette situation peut arriver à beaucoup d'autres enfants. Le Conseil administratif est-il au courant de ce qui se passe pour les enfants qui ont de bonnes notes à l'école et qui arrivent à entrer au collège de Genève ? La fille de M. Gerster a obtenu des notes suffisantes et est donc entrée au collège. M. Gerster a reçu dans le courant de l'été la convocation pour, à sa grande surprise, le collège Emilie-Gourd, soit à environ vingt minutes de bus de Carouge. L'aller-retour prend quarante minutes, donc sa fille ne peut pas rentrer manger à midi, la famille doit oublier certaines choses qui existaient auparavant – certes, les voyages forment la jeunesse, c'est peut-être bien qu'elle aille plus loin... M. Gerster a malgré tout fait par écrit une demande de dérogation au collège. N'ayant pas de réponse et comme la rentrée approchait, il a téléphoné au responsable des attributions qui avait signé la lettre de convocation. Et là, quelle ne fut pas sa surprise d'apprendre que le collège de Staël accueillait les enfants de Plan-les-Ouates, de Troinex, bref des communes au-dessus de Carouge, mais qu'il était hors de question que les Carougeois y aillent : toutes les demandes de dérogation étaient automatiquement refusées parce que les places restantes étaient attribuées aux enfants des frontaliers. Or, renseignement pris, jusqu'à la fin du cycle, on indique bien aux personnes qui n'habitent pas la Suisse, donc qui sont frontaliers, que leurs enfants peuvent suivre les cours à Genève mais en fonction des disponibilités et qu'ils ne fréquenteront pas nécessairement l'établissement le plus proche de chez eux. Et là, on voit qu'au collège, c'est l'inverse. M. Gerster a demandé d'avoir cette pratique par écrit, mais on lui a répondu bien sûr qu'il n'avait qu'à écrire à la direction générale du DIP. Il n'a pas encore entrepris cette démarche, mais il voulait savoir si le Conseil administratif était au courant de cette pratique. Il y a un collège sur la commune mais les petits Carougeois doivent aller dans un collège à l'extérieur de la commune – Emilie-Gourd, Calvin ou Claparède.

Mme Hiltbold répond que le Conseil administratif n'est pas au courant de cette éventuelle pratique qui exclurait les enfants carougeois du collège de Staël. Lors de la soirée des dix-huit ans, elle avait discuté avec des collégiens qui allaient au collège Calvin et elle avait déjà compris que tous les Carougeois ne vont pas à de Staël. Elle sait aussi qu'au niveau du cycle, des enfants de Carouge ont été envoyés cette année au Vuillonex et dans d'autres cycles en raison d'une réorganisation, ce qui pose de grands problèmes, d'autant s'agissant de jeunes de douze à quinze ans. Comme M. Walder le sait, cette question n'est pas de la compétence de la commune. Mais le Conseil administratif se renseignera et tiendra informé M. Walder, que Mme Hiltbold invite à transmettre au Conseil administratif les informations qu'il obtiendrait de son côté.

#### M. Barbuzzi : Combien coûtent les JO ?

La question de M. Barbuzzi concerne les magnifiques communications qu'on a pu voir dans Carouge concernant les JO. De belles affiches et de beaux autocollants sur le sol indiquaient qu'il y avait une fan zone durant la période des JO. Au grand étonnement de nombreux Carougeois et d'autres aussi, qui ont d'ailleurs interpellé M. Barbuzzi, il s'avère qu'une seule journée a été consacrée à une fan zone pour les JO. L'investissement pour cette campagne de communication était-il vraiment bien nécessaire pour une seule journée sur toute la durée des jeux olympiques ? Par ailleurs, combien a coûté cette campagne de publicité ?

Mme Lammar n'a pas les chiffres exacts sous les yeux ce soir. Elle les donnera lors d'un prochain Conseil municipal. Elle souhaite néanmoins apporter quelques explications sur l'organisation de la retransmission des jeux olympiques. La décision de retransmettre certains événements sportifs a été prise par la ville de Carouge dans le cadre du développement de la politique sportive qu'elle a mise en place depuis maintenant quelques années. Cette année, deux événements majeurs avaient lieu : l'Euro et les JO. La ville de Carouge a décidé de retransmettre ces événements, mais de manière limitée. Il n'était en effet pas question de retransmettre tous les matchs de l'Euro. La ville de Carouge a donc



ciblé les matchs de la Suisse, plus les demi-finales et la finale en collaboration avec la fête de la tomate. Cela a remporté un grand succès – grâce aussi au beau temps. Pour les jeux olympiques, il n'était pas non plus question de retransmettre les quinze jours de compétitions, d'autant plus qu'avec le décalage horaire, les retransmissions auraient duré jusque tard dans la soirée. Il faut savoir aussi que des économies ont été recherchées. Les affiches de l'Euro et les affiches des JO ont été imprimées ensemble, parce que cela coûtait moins cher. Pour l'écran aussi, la ville de Carouge a bénéficié d'un prix puisqu'elle louait l'écran à plusieurs reprises, non seulement pour l'Euro mais aussi pour les JO. Enfin, toujours au sujet des recherches d'économies, la ville de Carouge a eu le programme des jeux olympique assez tard et ce n'est que vers la mi-juillet qu'elle a su quelles compétitions seraient diffusées à quelle heure. Il a fallu alors choisir une stratégie. Retransmettre les compétitions auxquelles participaient des Suisses, sachant qu'elles étaient dispatchées sur les différentes journées, et organiser toute la fan zone pour dix minutes de course ou une demi-heure d'équitation, cela n'en valait peut-être pas forcément la peine. Quant aux compétitions qui généralement ont un certain retentissement, comme le 100 mètres, elles avaient lieu très tard, et il ne valait peut-être pas la peine d'organiser une soirée entière pour quelques secondes de course. C'est la raison pour laquelle il a été finalement décidé de ne faire qu'une seule journée, durant laquelle toutes les compétitions seraient retransmises – des Suisses participaient d'ailleurs à certaines des compétitions, et d'en faire une journée festive sur le thème du Brésil, en proposant des animations pour attirer le public, étant précisé que, de manière générale, les gens sont peut-être moins enclins à se déplacer pour voir une retransmission des jeux olympiques que de l'Euro. Donc la ville de Carouge a su assez tardivement qu'il n'y aurait finalement qu'une seule journée, raison pour laquelle les premières affiches ne mentionnaient pas la date de cette journée. Mais elles mentionnaient qu'il fallait se référer au programme sur le site internet, sur lequel il a été indiqué, dès que le programme a été connu, que la journée aurait lieu le 20 août. Des *flyers* ont aussi été imprimés et déposés notamment dans les commerces, qui mentionnaient : « Samedi 20 août Vivez-les comme si vous y étiez ! ». Et comme pour toute manifestation, cette manifestation était tributaire de la météo. Malheureusement, la commune a joué de malchance puisque c'était presque le seul samedi de l'été où il a plu pratiquement toute la journée. Mme Lammar reviendra avec les chiffres précis lors d'une prochaine séance du Conseil municipal, mais cette réponse aura déjà donné à M. Barbuzzi quelques explications sur les raisons pour lesquelles la retransmission des JO a été concentrée sur une journée et pourquoi la communication initiale n'a pas été faite sur cette journée-là.

#### M. Barthassat : Combien ?

M. Barthassat espère que la réponse à cette question sera plus courte que la précédente. Les conseillers municipaux ont reçu le pamphlet de l'Amicale des conseillers administratifs de gauche – bien émérite, il l'espère – appelée « Union des villes genevoises ». Il souhaite savoir combien a coûté ce pamphlet et quelle est la plus-value de cette entité par rapport à l'Association des communes genevoises.

M. Walder souligne que ce n'est pas une question de plus-value : l'Association des communes genevoises a une fonction légale, qui est celle de déboucher sur des prises de position de l'ensemble des communes genevoises, alors que l'Union des villes genevoises a comme fonction l'optimisation du fonctionnement des six villes, les échanges et l'intercommunalité entre elles. Ces villes travaillent déjà ensemble sur de nombreux projets, ce qui crée une dynamique de travail en commun. L'UVG permet aussi de sensibiliser aux particularités des villes. M. Walder rappelle à cet égard que chaque transfert de charges du canton aux communes impacte beaucoup plus fortement les villes que les autres communes. Ce n'est qu'un des nombreux exemples des particularités des villes. En Suisse alémanique, on parle des cinq A, c'est-à-dire des cinq facteurs aggravants des villes – les questions des personnes âgées, des familles monoparentales, des migrants, des personnes à l'assistance et au chômage. Ces facteurs surreprésentés dans les communes urbaines engendrent

évidemment des coûts particuliers mais nécessitent aussi des réponses particulières. Sans du tout vouloir dénigrer les communes plus rurales et résidentielles, M. Walder peut assurer que lorsqu'il s'agit de discuter d'intégration et de cohésion sociale, pour ne citer que ces problématiques, c'est évidemment vers des villes comme Lancy, Vernier, Meyrin, Onex ou Genève que le Conseil administratif se tourne, plutôt que vers Chancy, Gy ou Jussy. L'UVG est donc un espace de discussion, un espace de travail et aussi un espace de lobbying pour que, dans les discussions avec le canton, les spécificités des villes soient beaucoup mieux prises en compte. M. Walder répond ensuite à la première question de M. Barbuzzi. La brochure ainsi que les coûts de graphisme et la création du site internet ont un coût d'environ CHF 20'000.- (les factures définitives ne sont pas encore rentrées). Ce coût est réparti entre toutes les communes en fonction d'une pondération qui est évidemment plus forte pour les villes plus grandes – ce qui n'existe d'ailleurs pas à l'ACG en matière de décisions. Carouge a une pondération de 2, comme Meyrin et Onex, Genève a une pondération de 4, Lancy et Vernier ont une pondération de 3. Dès lors, un huitième du coût total est pris en charge par la ville de Carouge, sur des lignes de promotion et communication. M. Walder précise encore que le Conseil administratif, pour tous ses projets de communication et pour tous ses projets d'alliance, décide s'il existe un intérêt ou non, et il existait bien un intérêt pour ce projet.

#### M. Baertschi : Poubelles sauvages

M. Baertschi se fait l'expression de plusieurs riverains proches du n° 10, Cardinal-Mermillod. Les commerçants ne savent plus que faire. Il y a régulièrement des déchets sauvages, notamment à la veille des congés – par exemple, la veille du 1<sup>er</sup> mai il y avait des canapés sur le trottoir qui sont restés là plusieurs jours. Il y a aussi des problèmes de poubelles. Il s'agit d'une maison de rapports, les locataires changent sans arrêt, ils sont souvent allophones. Les commerçants se plaignent vraiment. Du reste, Mme Morisod lui en a aussi parlé. M. Baertschi en a discuté avec le chef de la voirie, qui est un peu démuni et qui lui a dit qu'il faisait ce qu'il peut. Il se demande s'il ne faudrait pas faire de l'éducation dans cet immeuble. Cela commence à créer un problème dans le quartier. Il voulait donc évoquer ce soir cette question qui ne concerne pas que la voirie mais aussi peut-être les agents de police municipale. Il ne sait pas ce qu'il faut faire. Ce sont peut-être des clandestins, en tout cas des personnes qui ne parlent pas le français – les locataires changent sans arrêt et il y a peut-être simplement un problème de communication.

Puisque la situation a été discutée avec le chef de service, M. Walder imagine que le service est au courant. Le Conseil administratif a durci la politique en matière de déchets sauvages, aussi dans les déchetteries. Beaucoup de personnes déposent des sacs hors des heures ou ne prennent même pas la peine de les déposer dans les déchetteries. Désormais, après un premier avertissement, une amende est délivrée – mais encore faut-il, en ouvrant les sacs, pouvoir savoir de qui il s'agit. Lorsqu'un canapé est déposé devant un immeuble, le nom de son propriétaire n'est généralement pas inscrit sur le canapé et il est donc difficile de savoir de qui il s'agit. Mais la ville de Carouge essaie de réagir d'une manière très forte pour éviter qu'une chose en entraînant une autre, finalement le chaos règne dans la commune. Le Conseil administratif verra ce qu'il est possible de faire pour régler la situation au 10, avenue Cardinal-Mermillod.

#### M. Baertschi : Piscine

M. Baertschi félicite d'abord le Conseil administratif d'avoir prolongé l'ouverture de la piscine. Il signale ensuite que plusieurs riverains lui ont demandé ce qui va se passer avec le mur qui est en train de se construire sur le tracé du CEVA. Un talus sera-t-il créé ? Un projet a-t-il déjà été défini ou est-ce encore en discussion ?

Mme Lammar indique qu'il y aura une sorte de butte, mais la ville de Carouge en saura plus à la fin des travaux du CEVA. Le CEVA doit à la commune un dédommagement pour

réaménager l'endroit. Si la commune avait eu une idée extrêmement précise, le CEVA aurait réaménagé le site comme elle le voulait. Mais comme ce n'est pas le cas, il va remettre l'endroit à peu près comme il l'était auparavant, avec la butte en plus, et il donnera l'argent à la commune pour qu'elle puisse réaménager quelque chose, qui fera partie du concours relatif au périmètre de la piscine.

#### M. Prod'hom : Pont de Carouge, passage des vélos

M. Prod'hom relève que les travaux sur le pont de Carouge ont bien avancé et que la réouverture au tram a eu lieu. Pourrait-on imaginer demander aux TPG de permettre le passage des vélos, en tout cas quand il n'y a pas de travaux, de manière à ce que la mobilité douce puisse retrouver un équilibre ? M. Prod'hom sait qu'une partie des trottoirs, quand ils auront été élargis, sera réservée aux cyclistes, mais il s'agit ici d'une question pragmatique : pourrait-on autoriser les cyclistes à passer où le tram passe, pour ne pas mélanger avec les piétons ? Ce ne serait pas forcément pendant la journée, quand les ouvriers travaillent, mais le soir, quand il y a moins d'activité sur le chantier.

M. Walder répond que, pour des raisons de sécurité, ce genre d'options n'est tout simplement pas réaliste. S'il fallait ouvrir le chantier la nuit aux cyclistes, il faudrait sécuriser les endroits où il y a des trous, etc. Et ne serait-ce qu'avec le passage des trams, M. Walder laisse imaginer à M. Prod'hom quelle serait la cohabitation. De plus, si le passage est ouvert seulement la nuit et pas la journée, des habitudes vont se prendre et des cyclistes, croyant que c'est autorisé, prendront le passage la journée. M. Walder va malgré tout se renseigner, mais il peut d'ores et déjà dire à M. Prod'hom qu'il est totalement impossible d'ouvrir un passage dans un chantier en activité, en rebouchant les trous chaque soir, ou même d'ouvrir un soir sur deux. Un chantier en cours ne peut pas être ouvert ne serait-ce que trois heures par jour.

Avant de lever la séance, le Président tient à souhaiter un joyeux anniversaire à M. Prod'hom qui a fêté hier ses cinquante ans. Il souhaite aussi un bon anniversaire à Mme Zuber, qui a eu son anniversaire mardi dernier, et à M. Wolfisberg, qui a eu son anniversaire cet été.

#### *Applaudissements*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h37.